

PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 5 octobre 2006
à la Salle de Spectacles

2^{ème} séance 2006

Séance du jeudi 5 octobre 2006

Présidence de M. Jacques Studer, président

Mesdames et Messieurs les Conseillers bonsoir, au nom du Conseil ou du Bureau du Conseil je vous souhaite la bienvenue à notre deuxième séance de l'année 2006-2007. J'adresse mes salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes, qui dans la salle ou derrière leur petit écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Monsieur le Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

67 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Marcelle Bourquin-Chuard
 Laura Della Vecchia
 Nicole Haas Torriani
 Gisèle Martin
 Rose-Marie Matti
 Christine Sartoretti-Girardin
 Catherine Saugy

MM. Parcal Barraudy
 Marc Chambaz
 Alexandre Goedecke
 Jean-Marc Reymond
 Paul Mettraux
 Michele Scala

A la fin de l'appel, M. le Président demande à Mme Eva Gloor de bien vouloir prendre place à la table des scrutatrices, en remplacement de Mme Sartoretti qui est absente.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la deuxième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Il ouvre la discussion, puis avant de la clore, il rappelle l'article 34 du Règlement du Conseil communal qui stipule que le rapport d'un préavis et, éventuellement, le ou les rapports de minorité sont transmis au Président du Conseil, aux membres de la commission, aux Présidents des groupes politiques, à la Municipalité et au Secrétaire du Conseil, au plus tard **dix jours avant** la séance du Conseil. Il relève que pour des raisons indépendantes de sa volonté, Mme Anne Holenweg, Présidente-rapporteuse du préavis no 6 n'a pas transmis son rapport par Internet aux personnes concernées par l'article 34, que tard dans la soirée du 3 au 4 octobre. Pour cette raison, il pose formellement la question à l'Assemblée du maintien du point 15 à l'ordre du jour. Avant de passer au vote, il ouvre la discussion.

Mme A. Holenweg (Soc.) : Je prie à l'Assemblée de m'excuser du retard dans l'envoi de mon rapport à certaines personnes seulement. Les commissaires l'avaient reçu bien avant, et le Président du RCDR l'avait aussi reçu. Les commissaires ont tous signé le rapport, les groupes l'ont eu entre les mains un peu tardivement, mais je crois qu'ils l'ont étudié et approuvé. Je vous prie de m'excuser et vous demande que nous traitions ce sujet ce soir.

M. le Président excuse Mme Holenweg et soumet la proposition de maintenir à l'ordre du jour le point no 15. C'est à l'unanimité que la proposition est acceptée. Il signale que M. Paul Mettraux a déposé une interpellation, au point 17 de l'ordre du jour, sous les divers, et qu'il souhaite la transformer en résolution. Conformément au Règlement du Conseil, les résolutions doivent être déposées en début de séance. Il soumet au Conseil la proposition de porter cette résolution au point 17 de l'ordre du jour. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2006.
2. Assermentation.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du nouveau Règlement du Conseil communal.
8. Motion de la Conseillère communale Madame Karine Clerc Ulloa intitulée « Un geste de notre Commune pour une plus grande égalité des chances ».
Nomination d'une commission du Conseil communal pour étude.
9. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL".
M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.
10. Préavis No 1 :
Dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Compte d'attente pour frais d'études –
Placements de capitaux – Autorisations générales.
M. Vincent Keller, président-rapporteur.
11. Préavis No 2 : Acquisitions et aliénations d'immeubles – Acquisitions de participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales.
M. Vincent Keller, président-rapporteur.
12. Préavis No 3 : Autorisation générale de plaider.
M. Vincent Keller, président-rapporteur.
13. Préavis No 4 : Informatisation du catalogue de la bibliothèque du Léman – Prolongation du projet – Demande de crédit supplémentaire.
Mme Bastienne Joerchel, présidente-rapporteuse.

14. Préavis No 5 :

Modification du droit de superficie du Tennis Club de Renens (TCR). M. Walter Siegrist, président-rapporteur.

15. Préavis No 6 :

Politique de la jeunesse – Création d'un poste de délégué jeunesse et d'un poste d'animateur jeunesse – Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet intitulée "Pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine".

Mme Anne Holenweg, présidente-rapporteuse.

16. Préavis No 7 : Renouvellement d'un transporteur multifonctions.

Dépôt de préavis – Discussion préalable.

17. Propositions individuelles et divers.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2006.

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2006. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

La discussion est ouverte sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2006. Elle n'est pas demandée, elle est close. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

M. le Président remercie Michel Brun, Secrétaire du Conseil communal, pour son excellent travail.

2. Assermentation.

M. le Président annonce qu'il faut procéder à l'assermentation M. Thierry Oppikofer, élu aux dernières élections communales et qui n'a pas pu participer à la cérémonie de prestation de serment du 27 juin 2006, ainsi qu'à la séance du Conseil communal du 7 septembre dernier. Il invite les membres du Conseil communal à se lever, ainsi que le public à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie M. Oppikofer de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par « *je le promets* ».

Après la lecture du serment, M. le Président félicite le nouveau conseiller communal et le prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence.

M. le Président annonce les résultats des votations fédérales du 24 septembre 2006 pour la Commune de Renens :

Electeurs inscrits : 7'162
 Cartes de votes reçues : 3'512

1. Initiative populaire « Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS ».

Bulletins rentrés : 3'503
 Bulletins blancs : 51
 Bulletins nuls : 2
Bulletins valables 3'450

Suffrages exprimés
Oui 2'035
Non 1'415

Taux de participation : 48.91 %

2. Loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr).

Bulletins rentrés : 3'502
 Bulletins blancs : 26
 Bulletins nuls : 5
Bulletins valables 3'471

Suffrages exprimés
Oui 1'850
Non 1'621

Taux de participation : 48.90 %

3. Modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi).

Bulletins rentrés : 3'498
 Bulletins blancs : 30
 Bulletins nuls : 2
Bulletins valables 3'466

Suffrages exprimés
Oui 1'962
Non 1'504

Taux de participation : 48.84 %

M. le Président informe que comme chaque année, la commune de Renens a participé aux tirs des Communes du district de Lausanne qui a eu lieu au stand de Vernand le jeudi 28 septembre 2006 en fin d'après-midi. La Commune était représentée par une délégation de deux Municipaux : Messieurs Golaz et Clément, et de deux membres du Bureau du Conseil : Madame Bonzon, Secrétaire suppléante du Conseil communal et le Président du Conseil. Il communique les classements réalisés par les représentants de la Commune de Renens aux diverses épreuves.

M. le Président communique les noms des Présidents des **groupes politiques** au Conseil communal de Renens.

Pour le groupe Arc-en-ciel : Mme Christine Sartoretti.

Pour le groupe des Verts : Mme Nathalie Kocher.

Pour le groupe RCDR : M. Walter Siegrist.

Pour le groupe Fourmi rouge : M. Ali Hemma Devries.

Pour le groupe Socialiste : M. Olivier Barraud.

M. le Président communique également les noms des Présidents des **partis politiques** au Conseil communal de Renens.

Pour Arc-en-ciel : Mme Christine Sartoretti.

Pour les Verts : M. Laurent Desarzens.

Pour RCDR : M. Jacques Berthoud.

Pour Fourmi rouge : Mme Nicole Haas Torriani.

Pour le Parti socialiste : M. Daniel Rohrbach, ad intérim.

M. le Président signale que les Présidents de groupes et le président du Conseil ont reçu chacun cinq exemplaires du rapport d'activité de la Commission d'intégration Suisses Etrangers de la ville de Renens (CISE). La CISE a choisi cette année de ne pas envoyer d'office le rapport à tous les Conseillers communaux. Des exemplaires supplémentaires sont à disposition, ils peuvent être obtenus sur un simple appel téléphonique au 021 632 77 92 ou en adressant un courriel à l'adresse suivante : jacqueline.schwab@renens.ch

Cinq exemplaires sont à disposition sur la table présidentielle pour ceux que cela intéressent.

M. le Président annonce les dépôts des motions, des postulats et des interpellations suivantes :

- Une motion de Mme Line Rouyet pour la limitation de la publicité en faveur du petit crédit.
- Un postulat de M. Daniel Rohrbach sur les crédits d'investissements.
- un postulat de Mme Katia Da Silva intitulée « Une entreprise formatrice ».
- Une interpellation de M. Gian-Luca Ferrini sur les logements pour les étudiants.
- Une interpellation, de M. Paul Mettraux, dont il en a déjà été question lors de l'ouverture de la séance.

Les communications de la Présidence étant terminées, la discussion est ouverte.

M. O. Barraud (soc.) : Permettez-moi de commencer cette intervention par une pensée d'une philosophe suisse, Jeanne Hersch: "Comme s'il suffisait de pouvoir mesurer pour comprendre..."

Le parti socialiste prend acte du résultat des votations fédérales concernant la loi sur les étrangers ainsi que la loi sur l'asile. Si les chiffres étaient clairs, ils n'en sont pas pour autant compréhensibles. Comme beaucoup de personnes présentes ce soir, les membres du parti socialiste se sont réveillés "groggy" au lendemain de ces votations. Nous mesurons, une fois de plus, l'ampleur du travail à réaliser en matière d'intégration, d'informations.

Après ce signal inquiétant, les autorités et partis politiques de Renens ont désormais le devoir de faire plus. Organiser ou subventionner diverses fêtes multiculturelles n'est pas suffisant. Nous devons par exemple mieux informer la population sur les enjeux économiques liés à notre politique migratoire. Il faut expliquer les liens vitaux qui lient la pérennité du financement de nos assurances sociales et l'immigration. Il faut dénoncer l'économie souterraine (travail au noir, exploitation de clandestins) alimentée par des patrons "voyous".

Nous regrettons que la Municipalité n'ait pas eu le courage de prendre une position aussi claire que celle de notre Conseil. Pourquoi, à l'instar du paquet fiscal, notre exécutif ne s'est-il pas officiellement prononcé?

Le parti socialiste est aussi convaincu que notre commission d'intégration suisses-étrangers ne devrait pas rester muette lors de votations aussi importantes. Elle aurait pu, par exemple, organiser des débats contradictoires, une séance d'information pour et contre ou encore faire paraître son journal à cette occasion. Pour nous, elle a une importante mission d'information.

Après cette votation, il nous restera une cicatrice nous rappelant que jamais on ne peut se reposer sur nos lauriers.

Mme M. Huguenin, Syndique : J'aimerais répondre à la question qui est posée par M. Barraud. La règle usuelle, qui est respectée en général dans ce canton, veut que lorsqu'une Municipalité prend une position officielle en tant que Municipalité sur un sujet cantonal ou national, il faut que ce sujet concerne l'ensemble de la population, ce qui était bien entendu le cas ici, mais il faut aussi que la Municipalité soit unanime à prendre cette position et à désirer la rendre publique. Cette règle a été respectée par l'ensemble des municipalités du Canton. Nous avons eu plusieurs débats au sein de la Municipalité, et la majorité de la Municipalité a décidé de respecter cette règle pour ne pas la transformer en parti politique. Je crois qu'il faut faire une différence entre une position officielle de la Municipalité en tant que telle, qui doit le faire à nouveau quand elle est unanime, et les positions usuelles des partis politiques ou des individus. Vous avez vu que les cinq membres de la majorité rose-rouge-verte se sont prononcés en tant que tel d'une part, je me suis prononcée en mon nom personnel aussi dans l'éditorial du journal qui nous laisse cette liberté dans ces cas là. Nous avons choisi de ne pas transgresser, pour une toute nouvelle municipalité, cette règle, en se posant la question aussi, et cela va dans le sens de ce que disait M. Barraud : si on le faisait ici, pourquoi ne pas le faire lors des votations du mois de novembre sur les allocations familiales, qui est un sujet extrêmement important, nous pourrions prendre aussi une position officielle de la Municipalité. Nous allons voter une fois sur une Xème révision de l'AVS, nous allons voter sur des problèmes touchant les chômeurs, nous aurions pu, à chaque question cantonale ou communale, imposer comme position officielle une position d'une majorité de la Municipalité, et nous avons choisi de ne pas le faire.

Mme M. Pinto (F.r.) : Je voudrais juste répondre à M. Olivier Barraud concernant la Commission intégration Suisses Etrangers. La Commission a pris position par voie publique à travers un communiqué où elle s'exprimait contre ces lois. Par ailleurs, nous avons fait plein de débats, nous avons fait plein de choses, vous devriez peut-être être plus attentif à ce que fait la Commission. Voilà.

4. Communications de la Municipalité.

Mme M. Huguenin, Syndique : Vous avez d'une part un ordre du jour chargé et nous avons d'autre part à vous transmettre une série de communications de Mme Maystre, de Mme Romano, de M. Golaz et de moi-même. Mais au tout début, nous avons une communication importante à vous faire. Comme certains d'entre vous le savent déjà, nous avons rencontré à nouveau un problème au Léman, problème sur lequel nous désirons vous informer, mais sur lequel nous allons d'emblée aussi pouvoir vous rassurer. Comme dans le cas des problèmes d'une pierre qui était tombée dans une salle de classe, la Municipalité a choisi la transparence. L'information a été gérée en partenariat avec les Directeurs des Ecoles, le Service de culture, de jeunesse et des sports, le Service de l'urbanisme et des bâtiments, le Département de la formation et de la jeunesse, les services cantonaux concernés, l'Institut universitaire romand de santé au travail. Un communiqué de presse, que Mme Maystre va vous lire, est parti vers 15 heures. Mme Maystre a été également présente cet après-midi à une séance pour informer les enseignants. Les parents recevront ce communiqué de presse, de même que le personnel communal. Je donne la parole à Mme Maystre.

Mme T. Maystre, Conseillère municipale : Ce communiqué a été fait conjointement avec le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ). Je crois que le plus simple est de vous le lire. Des travaux préparatoires effectués dans le cadre du projet d'agrandissement du Collège secondaire du Léman, à Renens, ont permis d'identifier en sous-sol du terrain deux produits volatils connus comme cancérigènes : du benzène et du chlorure de vinyle. Les mesures de l'air effectuées dans les bâtiments ont permis d'écarter tout risque pour l'ensemble des usagers des lieux. Des mesures ultérieures permettront de définir les travaux à conduire dans le cadre du projet d'agrandissement.

La ville de Renens a prévu d'agrandir le Collège du Léman, afin de répondre aux besoins liés à la croissance démographique. Dans le cadre des travaux préparatoires, le Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA) a demandé, selon la procédure ordinaire, une investigation technique, le bâtiment ayant été construit sur une ancienne décharge au début des années 1970. L'un des six forages effectués a permis d'identifier la présence en sous-sol de benzène et de chlorure de vinyle à des concentrations respectivement 18 et 29 fois plus élevées que les normes (résultats à confirmer par de nouveaux forages). Dès ces résultats connus, le jeudi 27 septembre, la Municipalité a contacté les services de l'Etat concernés, dont le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), utilisateur principal des lieux.

Lors d'une séance tenue le 28 septembre, les spécialistes conviés et représentant les domaines de la construction, de la lutte contre la pollution et de la médecine du travail, ont jugé qu'il n'y avait aucun danger pour les usagers des lieux, mais que l'analyse devait être poursuivie. Les représentants de la Municipalité et des services de l'Etat concernés ont décidé, vu l'usage du site, que des mesures de l'air devaient être entreprises dans les délais les plus brefs. Ces mesures, effectuées le week-end dernier et dont les résultats ont été connus ce jour, n'ont révélé **aucune présence mesurable de ces produits dans l'air présent dans les locaux du collège**. L'exploitation du Collège du Léman n'est donc pas remise en cause. Ces informations sont communiquées aujourd'hui aux collaboratrices et collaborateurs de l'établissement, de même qu'aux membres du Conseil communal de Renens, qui se réunit ce soir. Une lettre sera également envoyée à l'ensemble des parents afin de leur exposer la situation.

L'analyse du terrain se poursuivra dans le cadre des travaux d'agrandissement. Elle permettra de déterminer les mesures à prendre quant à la gestion des matériaux. Ces travaux s'intégreront au projet d'agrandissement, sans conséquences quant au calendrier des travaux qui prévoit l'exploitation du futur bâtiment dès la rentrée scolaire 2009-2010. Il faut également relever que, vu la volatilité des produits identifiés et donc leur taux de dispersion très rapide, ils ne représentent aucun danger pour les alentours directs des bâtiments.

La présence de ces produits pourrait trouver son origine dans l'affectation du terrain, avant la construction du Collège du Léman, au début des années 1970. Une décharge avait été mise en place sur cette ancienne carrière de marne, puis comblée pour être ensuite affectée à la construction.

Comme j'ai le micro, je poursuis et réponds à l'interpellation de Madame Gloor. En ce qui concerne le passage Copy Quick, renseignements pris, il s'avère que celui-ci est entièrement sur le domaine privé. Bien qu'il soit régulièrement utilisé par le public, la Commune n'est pas habilitée à y intervenir. Nous allons toutefois entrer en contact avec les propriétaires des parcelles du passage Copy Quick justement, et de son prolongement en direction de la Rue de la Mère, pour qu'il y ait un véritable passage entre la Rue de Crissier et la Rue de la Mère, en vue d'obtenir une servitude publique contre entretien.

J'ai également été interpellée lors du dernier Conseil concernant la modération du trafic. Ce message est là en guise de première réponse. Comme dit, la stratégie en matière de modération 30 ou autres mesures qui est de préparer un projet global reposant sur ce qui a été projeté n'est pas encore fait en 2003. Il n'empêche que, profitant de chantiers à venir, il sera procédé à un avancement de ces projets, ce sera notamment le cas, pour le 1^{er} Mai, Saugiaz, dans la foulée des travaux qui viennent de débiter pour la pose du collecteur communal. Donc, ceci devrait pouvoir être fait au printemps de l'an prochain. En ce qui concerne Pèpinières et qui a été relevé par l'interpellation « J'ai une idée », je ne le savais pas lors du dernier Conseil, mais un panneau 30 à l'heure avait déjà été commandé et prêt à être posé tout simplement à l'entrée des Pèpinières. Il le sera donc dans les plus brefs délais. Des aménagements plus conséquents suivront et se feront après lors de futurs travaux. Il y a aussi un projet de pose de collecteur. Une réponse plus substantielle à l'interpellation de M. Michel Brun suivra au prochain Conseil.

Et maintenant, concernant la Place du Marché, la soirée participative du 21 septembre passé, qui a eu lieu ici, a été fort animée. Merci à tous ceux qui ont pu être là. Merci aussi à ceux qui ont fait quelques retours sur papier. Le tout a été remis aux mandataires appelés à déposer un projet. Je souhaite toutefois amener une petite précision. Il semble en effet que cela n'ait pas été forcément bien compris. Le concours a débuté le 21 septembre, et le programme qui accompagne ce concours n'a été rédigé qu'après cette séance publique, alimenté par les vœux et les remarques exprimés ce soir-là. Une copie du règlement du concours est à disposition chez le Secrétaire du Conseil. Le 20 novembre à 20 heures dans cette même salle, le résultat du concours sera présenté, il y aura débat, et le jury délibérera en partie en public.

Mme M. Romano, Conseillère municipale : La Municipalité a le grand plaisir de vous annoncer un événement exceptionnel, c'est : Renens Capitale culturelle, dont vous trouverez le programme complet sur votre table. En effet, après avoir proposé diverses activités au cours de ces deux dernières années, le programme swixx de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia prend fin à Renens les 20 et 21 octobre 2006.

Elue hôte de la manifestation en raison de sa multiculturalité et de sa politique d'intégration, notre Ville se transforme l'espace de 30 heures en Capitale Culturelle de la Suisse en accueillant plus de 50 manifestations, réparties à la Salle de spectacles, à Globlivres, à l'espace Silo, à Migros Métropole, au CRA et sur la Place du Marché. Un événement unique, pluridisciplinaire et entièrement gratuit.

D'octobre 2004 à octobre 2006, la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia a montré à travers son programme swixx – Mondes culturels suisses - comment la musique, les arts visuels, la littérature, le théâtre, la danse et la culture populaire se développent et se renouvellent en Suisse au contact de créateurs aux origines les plus diverses. La Fête interculturelle 2006 a fait partie des projets soutenus par Pro Helvetia et swixx et se prolonge donc d'une certaine manière dans ces 2 jours festifs du mois d'octobre.

Nuit du cinéma, courts métrages, musique, danse, expositions, arts de la rue, théâtre, lectures, arts visuels, café philosophique et table ronde littéraire se succéderont au cours des 30 heures que durera la manifestation, du vendredi 20 octobre à 18h00 jusqu'au samedi 21 octobre à minuit. Parmi les artistes, de jeunes talents, comme les Renonais MXX mais aussi des artistes confirmés, tels les danseurs de l'Ecole-atelier Rudra Béjart, qui ouvrira les feux le vendredi soir.

Grâce au soutien de TvT Services SA, les 30 heures de manifestation seront relayées en direct par TV Bourdo-Net sur le téléseuil, couvrant ainsi les communes de Renens, Crissier, Ecublens et Chavannes.

En plus du programme, vous trouverez également sur votre table un formulaire, qui vous invite à loger chez vous, si vous le souhaitez bien sûr, un artiste invité à la manifestation. Une formule

« couette et café », l'équivalent francophone de Bed and Breakfast, est en effet proposée aux participants par les habitants de Renens. Alors rendez-vous le 20 octobre pour fêter la nouvelle Capitale culturelle suisse !

M. O. Golaz, Conseiller municipal (RCDR) : Lors de la dernière séance du Conseil communal du 7 septembre 2006, Monsieur le Conseiller communal Eugène Roscigno interpellait la Municipalité afin de demander l'abaissement de la vitesse sur la route de Cossonay entre le carrefour du Bugnon et celui du chemin de Jouxpens. Dans sa réponse de février 2004, faisant suite à une précédente demande déposée par la Commune de Renens, le Service cantonal des routes dépendant du Département des infrastructures avait partiellement accepté la demande d'abaisser la vitesse à 50 km/h. depuis la limite communale de Prilly, mais refusé de l'étendre à l'entier du tronçon demandé, se réservant la possibilité d'élaborer un concept d'uniformisation des prescriptions de vitesse dans l'Ouest lausannois, et ceci jusqu'à Morges. A l'heure actuelle, la Municipalité a décidé de formuler une nouvelle demande auprès des services cantonaux en vue d'aller dans le sens de l'interpellateur. Au-delà de ce soutien de principe, elle n'en reste pas moins impuissante, la décision relevant du Département des infrastructures, et plus précisément du Service des routes. Elle attend une réponse, et espère comme l'interpellateur, ne pas avoir à attendre trois ans pour transformer un sept en un cinq. En tout état de cause, elle tentera d'obtenir gain de cause auprès des instances cantonales, estimant que ce tronçon se situe désormais dans une zone urbaine.

J'ai encore une autre communication à vous faire, pour vous dire tout simplement que la séance du 30 octobre sur la régionalisation de la police est annulée. Elle sera remplacée ultérieurement par une séance intercommunale, et je vous donnerai les dates prochainement.

Mme M. Huguenin, Syndique : J'ai encore deux communications rapides. Mme Gloor, lors du dernier Conseil, a posé une question sur les mesures de protection concernant le chantier Iril de la future Ecal, en particulier au moment de la démolition des façades, opération qui a occasionné pas mal de poussière. J'ai pris un contact avec M. Rossel de l'Inspectorat intercommunal des chantiers, qui m'a confirmé que le chantier de l'usine Iril était régulièrement visité, que tout était en ordre, qu'il n'y a pas d'obligation, ni d'ailleurs de possibilités techniques lorsqu'on démolit de faire des palissades qui prennent l'ensemble de la façade. Par contre, le conseil est d'arroser surtout en période de beau temps. J'ai pris également contact avec M. Nussbaumer, propriétaire du bâtiment, responsable du chantier, qui tient beaucoup à ce que toutes les choses soient faites en ordre, qui a demandé à M. Rossel des contrôles fréquents en matière de mesures de sécurité, qui a informé le voisinage par deux papillons avec possibilité de téléphoner et de se plaindre, et qui a renforcé aussi les mesures d'arrosage. En passant aujourd'hui, j'ai vu que, les échafaudages qui sont montés le long des parois, étaient eux protégés, contre les poussières, et que le chantier continue.

Une dernière information pour vous rappeler qu'il y a swixx et Agora a peu près aux mêmes dates. Agora : c'est un chapiteau qui sera sur la Place du Censuy en collaboration avec Lausanne Région et la ville de Renens. Il y aura quatre débats qui correspondent correspondant à quatre soirées entre le 23 octobre et le 26 octobre sur des sujets urbanistiques :

- lundi 23 : le campus de l'Ouest lausannois ;
- mardi 24 : une région, des gares ;
- mercredi 25 : le label cité de l'énergie, quelles perspectives ?
- jeudi 26 : 40'000 habitants de plus, mais vous les mettez où ? Débat sur la densification et sur l'évolution de l'agglomération lausannoise, avec des orateurs de la région, des politiciens et des techniciens.

Mme R. Joliat (RCDR) : Lors de la 12^{ème} séance du Conseil communal datant du 18 mai dernier, j'avais fait une demande à la Municipalité concernant l'importance de poser un panneau indicateur de passage piétons sur l'avenue des Baumettes, à hauteur du croisement avec le chemin d'Eterpy. Etant donné que je n'étais pas présente lors de la 1^{ère} séance de la législature, je tiens ce soir à remercier les dicastères concernés soit « voirie et espace vert » et « sécurité publique » pour la rapidité avec laquelle le panneau indicateur a été posé cet été. Maintenant, il ne reste plus qu'à souhaiter que tous les automobilistes et autres conducteurs de deux roues, qui empruntent cette artère, le respectent.

M. P. Waeber (RCDR) : Ma question s'adresse à la Municipale en charge des écoles, afin qu'elle puisse informer le Conseil sur les points suivants :

Premièrement : quel est le nombre d'élèves et de classes, au niveau primaire, ainsi qu'au niveau secondaire ?

Deuxièmement : qu'en est-il, de l'introduction de l'harmonisation des horaires scolaires ?

Je vous remercie de votre réponse.

Mme M. Romano, Conseillère municipale : alors je vais essayer de répondre à votre question. De tête, il y a 1'400 élèves au primaire et environ 800 élèves au secondaire. Quant à l'harmonisation des horaires scolaires, on n'a pas encore pu faire une évaluation quant à l'impact de cette dernière. Mais c'est quelque chose qui est prévu.

M. P. Waeber (RCDR) : Alors, j'attends des précisions plus tard. Merci.

M. E. Roscigno (soc.) : Je tenais à remercier notre Municipal de police pour sa réponse. Je lui fais tout à fait confiance pour qu'il suive le dossier et qu'il aille jusqu'au voyer cantonal pour aller le chercher par la peau de quelque part pour abaisser une fois la vitesse de cette route à 50 km/h.

M. E. Gloor (soc.) : Mme la Municipale, mardi passé j'ai pensé très fort à vous, parce que nous étions deux à s'encoupler en sortant d'une séance de groupe qui s'est tenue à la Maison du Peuple. Avec l'ancienne Municipalité il y avait encore des néons qui clignotaient, avec la nouvelle, il n'y a pas de lumière. Mais je suis très contente.

Concernant la réponse de Mme la Syndique, ce dont je la remercie. En effet, lorsque je suis passée devant le bâtiment d'Iril, il était nu, à présent je suis contente, il est habillé, je l'ai vu.

M. le Président remercie la Municipalité pour ces informations. La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. V. Keller (F.r.) : **Montants finals « affaire du caillou » au collègue du Léman.**

Les montants se divisent comme suit :

Démontage :	Fr. 13'500.-
Réfection du toit :	Fr. 11'700.-
Surveillance :	Fr. 5'098.20

TOTAL :	Fr. 30'298.20
---------	---------------

Préavis N° 7 « Remplacement d'un transporteur multifonctions ».

La Commission des finances s'étonne du montant indiqué dans le préavis (Fr. 200'000.-) faisant référence au plan des investissements alors que ce même plan des investissements indique Fr. 120'000.-. Il est répondu que le montant figurant au plan des investissements était une approximation faite au moment de la décision de remplacement du camion.

La Commission des finances s'étonne de plus du mode de calcul concernant l'estimation des charges d'exploitation annuelles, particulièrement sur le poste lié à la consommation d'essence du véhicule (10 litres à l'heure), alors que le tableau comparatif indique une consommation de 10 à 12 litres à l'heure. Sur une période de 10 ans, avec les chiffres bruts indiqués, un calcul linéaire trivial (prix de l'essence inchangé, consommation identique) donne une plus-value de Fr. 6'750.-. Il est répondu qu'il s'agit d'une erreur et que l'information sera transmise aux services chargés d'élaborer de tels préavis à l'avenir.

La Commission des finances accepte les implications financières du préavis à l'unanimité en précisant que les charges annuelles concernant la consommation d'essence lui semblent sous-estimées.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Mme A. Holenweg (Soc.) : Il n'y a pas de communications.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du nouveau Règlement du Conseil communal.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) : Pour les nouveaux membres de notre Conseil, il n'est pas inutile de rappeler le contexte et les buts de cette Association de communes.

Progressivement au début des années 2000, la Coopérative Taxi Services, composée à la fois chauffeurs de taxis indépendants et d'employeurs de chauffeurs de taxis, n'a plus donné satisfaction à tous ses membres. Une nouvelle voie était nécessaire pour retrouver un équilibre. La Municipalité de Lausanne, alors détentrice du central d'appels des taxis de place, avait ouvert un concours pour trouver cette nouvelle voie. Deux projets, l'un de la société Intertaxis SA et l'autre de la Coopérative Taxi Services, lui avaient été soumis. Au printemps 2002, la Municipalité de Lausanne portait son choix en faveur d'Intertaxis SA pour reprendre le central d'appel. A ses yeux, cette entreprise représentait le mieux les intérêts de tous les taxis (indépendants et compagnies). En conséquence, la Coopérative devait cesser sa mission à fin 2002. Il n'en fut rien. La Coopérative a fait de la résistance en recourant contre la décision devant les juridictions civiles, obtenant l'effet suspensif.

Il en est résulté l'exploitation de deux centraux d'appel dès le 1^{er} janvier 2003. Cela s'est avéré être un échec total, tant pour les usagers des taxis que pour les chauffeurs. En effet, avec, à ce moment, une flotte de 264 véhicules rattachés à deux et non plus un seul central d'appels, les temps d'attente pour obtenir un taxi avait considérablement augmenté. De fait, alors que certains taxis étaient en attente en station, d'autres, trop sollicités, devaient refuser des courses. Des déplacements de prise en charge trop longs, en durée et en distance, étaient constatés par le simple fait qu'avec deux centraux, ce n'était pas le taxis libre le plus proche du lieu d'appel qui

était forcément requis. Cela s'était répercuté sur le salaire des chauffeurs, qui avait baissé parfois d'un tiers, et sur les cotisations dues par les exploitants aux centraux d'appel, qui avaient doublé, voire triplé.

Dès juillet 2003, dans cette situation préjudiciable à tout le monde, une tentative de négociation était initiée sous la houlette de Maître François Chaudet à la tête d'un comité de pilotage. Cette tentative a échoué et c'est finalement le Tribunal qui a tranché en donnant raison à l'Association de communes. Je passe les détails très nombreux de cet imbroglio juridique. Dès lors, l'élaboration d'un projet de règlement sur le central d'appels a pu démarrer. A noter que, dans l'entre-temps, l'une des entreprises de taxis a fait faillite, celle précisément qui était pressentie pour exploiter le central unique !

C'est dans ce contexte très litigieux, que l'Association de communes a été fondée en 2002. Selon ses statuts, l'Association a pour but de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Plus précisément, les tâches de l'Association sont :

- d'établir et d'appliquer la réglementation intercommunale sur le service des taxis, ainsi que les prescriptions d'application qui en découlent,
- de modifier et de tenir à jour cette réglementation dans toute la mesure utile,
- d'assurer la bonne marche du service des taxis sur le territoire des communes membres,
- et d'assumer toutes autres fonctions qui pourraient lui être assignées par les communes membres.

L'association réunit onze communes, soit : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Le Mont, Prilly, Pully et Renens. Elle est composée d'un conseil intercommunal, d'un comité de direction et d'une commission de gestion, auxquels s'ajoutent une commission administrative et un préposé intercommunal.

Durant la législature précédente, le conseil intercommunal était composé de 28 membres et présidé par M. Etienne Lasserre de Prilly. La délégation rénanaise était constituée de MM. Paul Mettraux, Pierre Larchevêque et Jean-Pierre Rouyet. Au comité de direction de 5 membres, c'était notre ancien Municipal Pascal Peter qui nous représentait.

Pour la nouvelle législature, la délégation rénanaise au Conseil comprend notre Municipal de police, M. Olivier Golaz, élu également vice-président du Conseil, ainsi que MM. Paul Mettraux et Jean-Pierre Rouyet. Mme Bastienne Joerchel Anhorn est membre suppléante.

En 2005 et 2006, le conseil intercommunal s'est réuni au rythme de deux séances par année : une séance printanière pour adopter les comptes et le rapport de gestion et une séance automnale consacrée au budget. Mis à part ce fonctionnement classique ces séances ont permis d'adopter des préavis spécifiques et d'obtenir des informations sur l'évolution de la situation.

Il n'est pas possible, dans le cadre de ce rapport, d'entrer dans tous les détails des préavis. Mentionnons simplement quelques éléments récents.

La séance du 18 mai 2006 a permis d'adopter le nouveau règlement sur le central d'appel des taxis A cité plus haut. Ainsi la législature s'est terminée en beauté, si l'on peut dire, mais cela ne doit pas masquer qu'un grand travail reste à accomplir pour mettre sur pied les prescriptions d'application de ce premier règlement et pour finaliser la réglementation complète sur le service des taxis. De plus l'optimisme de mai 2006 est à relativiser car une partie des taxis B ont dès lors fait recours contre le nouveau règlement auprès de la nouvelle Cour constitutionnelle. Les résultats de ce recours sont attendus pour fin octobre.

Lors de la dernière séance du 21 septembre 2006, le budget 2007 a été approuvé. Les charges prévues se montent à Fr. 537'200.- et les revenus à Fr. 541'030.-, avec un léger bénéfice de Fr. 3'830.-. Les dépenses concernent principalement les prestations fournies par la ville de Lausanne, l'aménagement et l'entretien des stations de taxis, la mise en place de la signalisation du nouveau périmètre (tarif simple / tarif double), des honoraires et les frais liés à l'élaboration du nouveau règlement sur le service des taxis. Les revenus sont assurés à parts presque égales par la redevance des taxis pour l'utilisation du domaine public et par les contributions des onze communes de l'Association. Ces contributions sont calculées au prorata du nombre d'habitants, à raison d'un montant de Fr. 1.35 par habitant et par an. Pour Renens, cela représente environ Fr. 24'000.-.

Dans cette même séance, il a été décidé d'entreprendre une vaste étude pour déterminer les besoins réels en taxis dans la région lausannoise avec, comme prérequis, une définition des paramètres et des critères de base. Cette étude s'avère nécessaire pour disposer d'une argumentation « béton » quant au nombre de concessions à accorder, et d'éviter à l'avenir tout reproche de la part du Tribunal Administratif, lorsqu'il traite les recours contre le « numerus clausus » des taxis. Il faut savoir en effet que la liste d'attente pour obtenir de nouvelles licences est longue et que toute décision sur le nombre de licences crée de nombreux recours de la part des entreprises de taxis. L'étude pluridisciplinaire sera confiée à un consortium de professeurs de l'EPFL. Elle est devisée à Fr. 72'000.-, montant qui sera financé en 2007 par une contribution supplémentaire d'environ 35 centimes par habitants. L'Association a insisté sur la nécessité de consulter tous les partenaires concernés dans le cadre de cette étude.

Nous en saurons plus à prochaine séance du Conseil intercommunal au printemps 2007.

8. Motion de la Conseillère communale Madame Karine Clerc Ulloa intitulée « Un geste de notre Commune pour une plus grande égalité des chances ».
Nomination d'une commission.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close.

Il est procédé à la nomination de la Commission. Les membres suivants du Conseil communal en feront partie :

Pour le groupe Fourmi rouge : Mmes Marta Pinto et Karine Clerc Ulloa.

Pour le groupe Arc-en-ciel : Mme Armande Reymond.

Pour le groupe des Verts : Mme Anne Giroud.

Pour le groupe Socialiste : Mme Line Rouyet et M. Michele Scala.

Pour le groupe RCDR : Mme Elodie Golaz et M. André Von Gunten.

M. le Président rappelle que le premier nommé de la liste, Mme Pinto est chargée de réunir la commission, pour fixer la date de la séance.

**9. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL".
M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.**

M. le Président donne la parole à M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur de la Commission.

M. D. Rohrbach (soc.) : Si j'ai effectivement été nommé président de cette commission, c'est M. Gian-Luca Ferrini qui a rédigé le rapport. Rendons à César ce qui est à César, je vous propose qu'il le lise lui-même.

M. G.-L. Ferrini (soc.) : César prend donc place pour vous lire le rapport. La commission citée ci-dessus s'est réunie **le mercredi 27 septembre** à la salle des commissions de la salle de spectacles.

Elle était composée de Mesdames Arielle Bonzon, Florence Widmer et Armande Reymond, ainsi que de Messieurs Jean-Pierre Leyvraz, Raymond Gauthier, Pascal Golay, Gian-Luca Ferrini, rapporteur et Daniel Rohrbach, président.

Après une explication du président sur les attributions de la commission et les différences entre une motion et un postulat, il est procédé à un rapide tour de table sur le fond de la motion. Il apparaît que la commission y est plutôt favorable. Un commissaire relève cependant que la mesure est discriminatoire car elle s'adresse exclusivement aux jeunes. Il souligne également que les finances communales ne sont pas suffisamment bonnes, à son avis, pour offrir cette prestation, et que le prix de 369.- pour l'abonnement annuel n'est pas prohibitif pour les jeunes.

Un autre commissaire affirme que la fréquentation des transports publics n'est pas liée au prix du billet mais à une amélioration des prestations, notamment des fréquences et que si le but est l'incitation, il est paradoxal d'offrir un abonnement à des personnes qui de toute manière sont obligées de prendre les transports publics.

Un commissaire relève que la mesure introduit un soutien financier aux familles et incite les jeunes à adopter les transports publics comme mode de déplacement plutôt que les transports individuels.

Un autre commissaire souligne encore que la motion permet d'agir rapidement alors que la création de nouvelles lignes par exemple prend beaucoup plus de temps.

La discussion porte ensuite sur le mode de transmission à la Municipalité.

Un commissaire relève que la modification de la motion en postulat offrirait à la Municipalité la possibilité de présenter un préavis répondant peut être de façon plus appropriée aux objectifs du motionnaire.

Le président précise que selon l'article 53 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a toujours la possibilité de présenter un contre-projet au projet répondant à la motion.

La discussion n'étant plus demandée, il est passé au vote.

CONCLUSION

La commission après avoir étudié la "Motion TL" invite le Conseil communal par 5 voix pour, pas de voix contre et 3 abstentions à prendre en compte cette motion et à la transmettre à la Municipalité pour étude.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je partage les objectifs généraux de la motion proposée, à savoir aider les familles et inciter à se déplacer de façon moins polluante. Je demande néanmoins au Conseil de voter la transformation de cette motion en postulat pour deux raisons.

D'abord à cause des points faibles du texte proposé. Un exemple parmi d'autres, qui découle du fait que cette gratuité est demandée à la commune et non pas aux entreprises de transport public. Prenons le cas type d'un jeune de 14 ans qui n'a pas besoin de bus pour se rendre à l'école parce qu'elle est suffisamment proche. Il va néanmoins utiliser parfois des transports publics dans son temps libre, disons pour 50 à 100 francs par an. Ses parents auront donc intérêt à payer l'émolument de 30 francs à la commune pour qu'il ait un abonnement annuel, mais pour cet abonnement la commune devra déboursier 369 francs ! Dépenser 369 francs pour faire économiser 50 à 100 francs à une famille, ce n'est pas la façon la plus rationnelle d'aider.

Quand on a des points faibles de ce genre dans un projet, on ne devrait pas donner l'ordre à la Municipalité de le traduire tel quel par un préavis (car la motion, c'est ça depuis le changement de règlement). On devrait plutôt lui demander de chercher une solution appropriée allant dans le sens des objectifs exposés, et ça, c'est le postulat.

Je vois encore une raison bien plus importante de demander la transformation en postulat, une raison qui vaut pour toutes les motions impliquant un coût élevé. Cette raison, c'est la nécessité d'établir des priorités. N'importe quel gouvernement, aussi celui de notre commune, doit faire des choix. Ne pouvant pas réaliser tout ce qui serait souhaitable pour sa population, il doit donc mettre sur la table les divers projets dans tous les domaines et choisir lesquels il peut réaliser tout de suite, lesquels il doit différer ou redimensionner et lesquels sont malheureusement à écarter. Cela peut être un choix douloureux.

Or si on envoie une motion à 570'000 francs à la Municipalité, cela veut dire que c'est un projet qui passe à la resquille devant tous les autres. En effet, la Municipalité a l'ordre de le déposer comme préavis. Tandis que si on lui envoie un postulat, elle peut le mettre sur la table avec les autres projets, en comparer l'importance, éventuellement le redimensionner ou le cordonner avec d'autres pour réaliser des synergies.

Supposons, je donne des chiffres au hasard, que nous ayons une marge d'un million par an pour offrir de nouveaux services aux habitants de Renens et que la Municipalité désire choisir la meilleure affectation pour cet argent. Au cas où une deuxième motion de l'importance de celle-ci passerait aussi, cela voudrait dire que le million serait déjà hypothéqué ; le choix serait ainsi bouclé sans qu'à aucun moment on n'ait vraiment choisi.

Voilà pourquoi la motion, qui est un outil d'un maniement lourd et dangereux, ne devrait en général pas être utilisée pour des projets très coûteux, ni d'ailleurs pour des projets conçus de façon boiteuse. Dans ces cas, le postulat est bien préférable.

M. R. Gauthier (Les Verts) : Les Verts de Renens portent un grand intérêt au projet visant une gratuité des transports en commun pour les jeunes. Nous nous réjouissons du débat qu'il suscite, la mobilité douce étant au cœur de nos préoccupations.

Nous considérons également que favoriser une mobilité moins polluante que le transport individuel est un des défis à venir pour Renens et pour tout l'Ouest lausannois.

Cependant, il existe d'autres outils pour favoriser la mobilité douce, notamment l'amélioration de l'offre dans le domaine des transports publics (fréquence, confort, vitesse, etc.).

C'est pour cette raison que les Verts souhaitent que cette motion soit transformée en postulat afin d'élargir le débat, l'objectif devant être l'augmentation de la fréquentation des transports publics et la lutte contre la pollution.

M. F. Widmer (RCDR) : Au nom du RCDR, nous vous invitons aussi à voter pour le postulat.

M. D. Rohrbach (soc.) : Je vois que décidément malgré la commission, les gens ont un avis différent du mien, je transforme donc ma motion en postulat.

Mme M. Huguenin, Syndique : Je remercie M. Rohrbach de sa proposition et ce débat qui a lieu. C'est vrai que nous voulions informer et préciser ce qu'implique pour la Municipalité d'avoir une motion ou un postulat. C'est vrai que le postulat, c'est très clairement étudier l'opportunité de prendre une mesure, c'est l'article 51 du Règlement. Alors que la motion, elle charge la Municipalité. Si la motion demande de présenter une étude, la motion de M. Rohrbach aurait pu être : « nous voulons une étude pour la gratuité des transports publics pour les jeunes ». Dans ce cas là, c'est une motion très claire et on présente une étude, tandis que la motion de M. Rohrbach était : vous déposez un préavis pour la gratuité des transports publics pour les jeunes. Ce qui fait que contrairement à ce que M. Ferrini vous disiez dans les conclusions de la commission, elle n'était pas transmise à la Municipalité pour étude, mais elle était bien transmise à la Municipalité pour dépôt d'un préavis allant dans le sens du motionnaire. La motion, comme elle est formulée, ce n'est plus une étude, elle est impérative pour la Municipalité, c'est l'article 53 du Règlement. Alors je crois que cela a été dit, la Municipalité doit travailler et préparer son programme de législature, elle s'est prononcée très clairement, et je crois que la plupart des partis, et je peux même dire que, tous les partis sont en faveur de développer les transports publics et les mobilités douces. C'est un point précis aussi du programme des trois partis majoritaires. C'est vrai que nous devons pouvoir avoir la vue globale et choisir. Et moi ce que je m'apprêtais à dire, mais je crois que vous avez fait le débat, c'est que cela semble important pour la Municipalité de savoir exactement ce que le Conseil pense. Vous avez des outils divers : un outil plus léger, puis un outil lourd. Si vous nous aviez envoyé une motion, cela aurait été un signe dans le cadre de ce programme de législature pour nous, en disant d'accord : le Conseil communal veut ça, c'est sa priorité, il la veut, cela lui semble essentiel, c'est la gratuité pour les jeunes, et nous le prenions comme signe du Conseil communal à ce moment-là, mais ça voulait dire très concrètement quand on vient avec le préavis que vous le votiez. Tandis que c'est vrai qu'avec le postulat, vous nous donnez un signe qui nous dit que vous voulez aller dans ce sens, mais en nous laissant réfléchir et peser avec l'ensemble des projets que nous avons pour vous faire une proposition qui pourrait être celle-là ou une autre.

M. O. Barraud (soc.) : Alors je remercie tant le Président du Conseil que Mme la Syndique pour ces explications. Il se trouve que c'était déjà parfaitement clair pour nous, et que nous voulions et que nous voulons toujours la gratuité des transports publics pour les moins de vingt ans. Etant donné que la majorité de ce Conseil a cet élément-là dans son programme de législature, cela ne veut pas dire qu'on en fait un élément qui est à mettre en quatrième position dans les priorités de la Municipalité. Je rappelle que le POP a dans son programme de législature la gratuité totale des transports publics. Nous l'avons en ce qui concerne la gratuité totale pour les moins de vingt ans, et que les Verts préconisent la promotion de la mobilité douce et d'autres formes pour inciter les gens à prendre les transports publics. Nous avons l'espoir même si cela est transformé en postulat que cette demande soit prise extrêmement au sérieux et que les promesses que nous avons faites dans le cadre de nos programmes de législature seront tenues.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Au vote final, c'est à l'unanimité que le postulat est transmis à la Municipalité.

10. Préavis No 1 :

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Compte d'attente pour frais d'études – Placements de capitaux – Autorisations générales.

M. Vincent Keller, président-rapporteur.

M. V. Keller (F.r.) : La commission des finances s'est réunie le 12 septembre dernier à la salle de Municipalité du bâtiment de la Bourse. Ce jour-là étaient présents Madame Anne Giroud et Messieurs Matthias Abderhalden, Nicolas Freymond, Philippe Pache, Jean-Marc Reymond, Daniel Rohrbach, Eugène Roscigno, Jean-Daniel Roulier, Reza Safai, Walter Siegrist et Vincent Keller, président de la Commission des Finances. Monsieur Michel Brun était excusé.

La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin et Monsieur le Municipal des Finances Jean-François Clément. Messieurs Dominique Kohli, chef du Service des Finances et Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire Municipal, les accompagnaient.

Il est à noter en préambule, que la Commission des Finances a traité les préavis 1, 2 et 3 lors de la même séance. Le présent rapport contient donc une introduction faite pour l'ensemble des trois préavis.

1) Introduction

Les trois premiers préavis concernent les compétences que le Conseil Communal octroie à la Municipalité. Il est à relever que lors de cette législature aucun « copier/coller » n'a été effectué, certains changements majeurs ont été apportés par rapport aux législatures précédentes.

La Municipalité désire travailler en toute transparence avec le Conseil Communal en général, avec la Commission des finances en particulier. Dans cet ordre d'idée, elle a présenté un argumentaire étoffé d'exemples lors de chaque proposition de changement dans ces trois préavis.

Les montants significatifs de ces préavis remontent à plus de 20 ans et n'ont jamais été modifiés pour prendre en compte les changements économiques inhérents au temps. Pour preuve Monsieur Kohli a présenté à la Commission des finances un préavis municipal datant d'avril 1982, les chiffres étaient les mêmes.

A noter enfin que la Municipalité (suivant en cela celle de Lausanne) a mis en évidence une lacune dans la loi. Elle propose d'étendre l'échéance des autorisations de 6 mois, évitant ainsi un blanc qui pourrait survenir entre deux législatures.

2. Changements importants

Les principales modifications des autorisations générales accordées à la Municipalité par le Conseil concernent les montants des diverses autorisations.

Ainsi, pour les dépenses urgentes et exceptionnelles. Il est proposé de passer de Fr. 50'000.- à **Fr. 100'000.-** sur l'ensemble de la législature et de passer de Fr. 15'000.- à **Fr. 30'000.-** par cas. Augmentation justifiée par l'indexation non prise en compte ces vingt dernières années.

Concernant les comptes d'attentes pour frais d'étude, la Municipalité demande au Conseil Communal de lui octroyer une limite de **Fr. 100'000.-** en lieu et place des Fr. 50'000.- précédemment proposés. Ceci pour les mêmes raisons d'indexation.

Ce point a soulevé un débat au sein de la commission. En effet, actuellement lors de la présentation d'un préavis, la Municipalité se base sur une moyenne des soumissions déjà entrées. Cette habitude – héritage du Passé – ne repose sur aucune loi ni règlement. Elle a perduré probablement depuis les périodes où le nombre des investissements étaient plus faibles. La commission des finances reviendra avec un postulat concernant ce point précis.

3. Placements de capitaux

Ce dernier point a lui aussi soulevé quelques questions de la part de la Commission. La gestion des capitaux concernant les emprunts se fait en suivant la règle d'Or « *On ne finance pas du long terme avec des emprunts à court terme* » ceci pour les raisons suivantes :

- les taux changent très rapidement
- on ne peut estimer la santé financière de la commune à court terme (2 à 3 ans)

Concernant les placements de capitaux, dernier point de ce préavis, le principe suivi par la Commune de Renens en est que les placements ne sont jamais fait dans des compagnies privées puisqu'on ne peut estimer de façon certaine comment l'économie va varier. L'argent est placé dans des organes publics. Il est à noter que le placement de capitaux est une préoccupation nouvelle pour la Commune de Renens (puisque'elle a plus souvent emprunté que placé) ceci grâce aux rentrées financières provenant de la vente du SIE et de la parcelle de Bellevue notamment. La Commission des finances se réjouit qu'une partie de ces rentrées ont permis de rembourser la dette (environ Fr. 2'000'000.- sur les Fr. 66'000'000.- de dette communale).

Il est à noter enfin que certains comptes sont placés à PostFinance qui propose un taux de 1.375 % bien plus intéressant que ce qu'offre la Banque Cantonale Vaudoise.

4. Vœu de la Commission des finances

La Commission des finances souhaite être informée sur la situation des placements et des emprunts lors de ses séances mensuelles précédant le Conseil Communal.

Par ailleurs, au sujet du postulat, contrairement à ce qui a été écrit dans le rapport, la Commission des finances ne présentera pas de postulat, le temps ayant été insuffisant pour traiter le projet de postulat et prendre une décision. Toutefois, Monsieur Rohrbach a souhaité le présenter en son nom propre, ce qu'il fera au cours de cette séance.

5. Conclusion et Vote

Les conclusions du présent préavis sont acceptées à l'unanimité par la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close.

M. Vincent Keller donne lecture des conclusions du préavis :

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 1 de la Municipalité, du 21 août 2006,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accorde à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.- au maximum par cas.
2. Autorise la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au maximum par cas.
3. Accorde à la Municipalité une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques, ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1er juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2011. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2011.

Au vote, **les conclusions sont acceptées à l'unanimité.**

11. Préavis No 2 :

Acquisitions et aliénations d'immeubles – Acquisitions de participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales.

M. Vincent Keller, président-rapporteur.

M. V. Keller (F.r.) : La Commission des finances s'est réunie le 12 septembre dernier à la salle de Municipalité du bâtiment de la Bourse. Ce jour-là étaient présents Madame Anne Giroud et Messieurs Matthias Abderhalden, Nicolas Freymond, Philippe Pache, Jean-Marc Reymond, Daniel Rohrbach, Eugène Roscigno, Jean-Daniel Roulier, Reza Safai, Walter Siegrist et Vincent Keller, président de la Commission des Finances.

Monsieur Michel Brun était excusé.

La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin et Monsieur le Municipal des Finances Jean-François Clément. Messieurs Dominique Kohli, chef du Service des Finances et Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire Municipal, les accompagnaient.

Ce préavis, s'il est accepté par le Conseil, octroie à la Municipalité le droit d'acquisition (achat) et d'aliénation (vente) d'immeubles ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales.

La principale modification concerne le changement du montant d'acquisition d'immeuble. La Municipalité propose de passer de Fr. 3'000'000.- à Fr. 5'000'000.- arguant la prolongation de la durée de la législature ainsi que la non prise en compte de l'indexation au court des dernières décennies. Un Commissaire souhaiterait un plafond de Fr. 1'500'000.- par acquisition. Une proposition qui a été rejetée par la Commission des finances.

La Commission des finances tient à préciser que ce montant ne concerne que les acquisitions et les aliénations urgentes. Ainsi en forme d'exemple, la parcelle « Fly » ne serait pas prise en compte dans cette procédure si la Commune décidait de l'acquérir.

Un Commissaire a demandé quels étaient les critères de choix des sociétés dans lesquelles la Commune participe ou entend participer. Il a été répondu que lesdites sociétés sont des sociétés vaudoises ou Suisses. L'on peut citer la participation dans la Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman ou la Société du Téléphérique des Diablerets. Il s'agit le plus souvent d'un acte politique. Acte politique qui peut d'ailleurs influencer fortement la conduite de projet ; preuve en est la participation au TERCO de Chavornay ou encore celle dans GENILEM.

A l'issue de l'étude de ce préavis, les conclusions sont acceptées à l'unanimité moins une abstention.

A la suite du vote du Conseil au point 14 de l'ordre du jour, le préavis No 2 sera traité par la Commission des finances

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close.

M. Vincent Keller donne lecture des conclusions du préavis :

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 2 de la Municipalité, du 21 août 2006,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accorde à la Municipalité :

- a) une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au plus, par cas, charges éventuelles comprises;
- b) une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de Fr. 5'000'000.- au total;
- c) une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de Fr. 20'000.- par cas.

2. Autorise, à cet effet, la Municipalité à porter le coût de chaque acquisition d'immeubles et de participations

respectivement au débit du poste de bilan 9123 - Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste de bilan 9153 - Titres et papiers-valeurs.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1er juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2011. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2011.

Au vote, **les conclusions sont acceptées à l'unanimité, moins deux abstentions.**

12. Préavis No 3 :

Autorisation générale de plaider.

M. Vincent Keller, président-rapporteur.

M. V. Keller (F.r.) : La Commission des finances s'est réunie le 12 septembre dernier à la salle de Municipalité du bâtiment de la Bourse. Ce jour-là étaient présents Madame Anne Giroud et Messieurs Matthias Abderhalden, Nicolas Freymond, Philippe Pache, Jean-Marc Reymond, Daniel Rohrbach, Eugène Roscigno, Jean-Daniel Roulier, Reza Safai, Walter Siegrist et Vincent Keller, président de la Commission des Finances.

Monsieur Michel Brun était excusé.

La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin et Monsieur le Municipal des Finances Jean-François Clément. Messieurs Dominique Kohli, chef du Service des Finances et Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire Municipal, les accompagnaient.

Ce préavis concerne l'autorisation de plaider octroyée par le Conseil Communal à la Municipalité. Il est basé sur l'autorisation similaire demandée par la Municipalité de la Commune de Lausanne à son Conseil Communal.

Il n'est pas possible de dresser de façon exhaustive une liste de toutes les instances couvertes par ce préavis, certaines ne le sont pas. Raison pour laquelle le titre « *autorisation générale de plaider* » est large.

Notons que le type d'affaire plaidée par les magistrats représentant la Commune est dans l'écrasante majorité des cas de type financier.

Lorsque la Commune est requérante et que les litiges porteront sur un montant inférieur à Fr. 100'000.-, le Conseil ne sera pas consulté. La Commission des finances sera informée à chaque procédure et rapportera au Conseil.

A l'issue de l'étude, la Commission des finances accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, elle est close.

M. Vincent Keller donne lecture des conclusions du préavis :

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 3 de la Municipalité, du 28 août 2006,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'autoriser la Municipalité à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100'000.- lorsque la Commune de Renens est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1er juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2011. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2011.

Au vote, **les conclusions sont acceptées à l'unanimité.**

13. Préavis No 4 :

Informatisation du catalogue de la bibliothèque du Léman – Prolongation du projet – Demande de crédit supplémentaire.

Mme Bastienne Joerchel Anhorn, présidente-rapporteuse.

Mme B. Joerchel Anhorn (Les Verts) : La Commission s'est réunie lundi 11 septembre 2006, 20h15, Collège du Léman, classe No 22

Membres de la Commission présents : Mesdames Catherine Wicht, Armande Reymond, Danielle Ayer, Rose-Marie Prêtre, Bastienne Joerchel (Présidente-rapporteuse), Messieurs Jacques Berthoud, Pascal Ruschetta, Jean-Pierre Leyvraz.

La Municipalité était représentée par Madame la Conseillère municipale Myriam Romano-Malagrifa et Monsieur le Conseiller municipal Jean-François Clément.

L'administration communale était représentée par Madame Michelle Dedelley, Cheffe du service Culture, Jeunesse et Sport.

La Bibliothèque était représentée par Madame Ariane Losa, responsable, Madame Françoise Schilt, consultante du bureau Bibliogestion, Madame Anaïs Wulliamoz cheffe du projet d'informatisation.

Après les salutations d'usage, Mme la Conseillère Municipale Myriam Romano nous a brièvement présenté le projet en reprenant les arguments exposés dans le préavis. A son avis, le travail d'informatisation est arrivé à un point de non-retour avec 11'900 livres catalogués. Il reste aujourd'hui 11'000 livres à cataloguer. Fin octobre 2006, date à laquelle le projet devait se terminer, il s'agira de 6'200 livres. Mme Romano a insisté sur les points suivants :

- La bibliothèque a continué à fonctionner pendant toute la période de catalogage, le service à la clientèle a été maintenu ;

- Les locaux sont trop exigus pour que plusieurs personnes puissent travailler en même temps ;
- Le temps de correction et de relecture des documents informatisés a été sous-estimé ;
- La qualité du travail réalisé est exemplaire et offrira à Renens un outil adéquat et adapté à notre temps.

Les besoins sont aujourd'hui doubles : pour terminer le projet il faut un délai et un crédit supplémentaires.

Questions posées par la Commission et réponses des expertes présentes:

- La qualité du travail a-t-elle été altérée par la pression occasionnée par le manque de temps et de financement ?
- Le travail a été régulier et la qualité a été garantie. Les bibliothécaires ont rappelé que, comme cela a été précisé dans le préavis, elles s'attendaient à ce que le temps et le budget votés en 2004 ne soient pas suffisants. Ce travail d'informatisation est très long surtout si on fait le tri des livres que l'on décide de garder (« informatisation intelligente »). De nombreuses bibliothèques ne font pas cet effort. Au Léman, les bibliothécaires ont choisi de le faire afin non seulement d'enrichir le catalogue (plus d'informations sur les livres, plus de mots-matières), mais aussi de faciliter la gestion (tri des livres, mise à jour, élimination des livres qui ne sont pas sortis publiquement depuis 10 ans, remplacement par des nouvelles collections, etc.). Les experts avaient proposé un délai qui a été raccourci pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui, il s'avère que les estimations professionnelles auraient dû être suivies.
- La somme demandée est-elle suffisante et permettra-t-elle de terminer définitivement l'informatisation de la bibliothèque ?
- Le calcul a été cette fois fait correctement, basé sur l'expérience du travail réalisé jusqu'à aujourd'hui. Bien sûr, il s'agit d'une estimation. Mais une petite marge a été prévue de deux mois pour la cheffe de projet Mme Wulliamoz ainsi qu'une réserve de Fr. 6'500, correspondant à environ un mois de salaire pour les deux catalogueuses. De plus, grâce à la pratique et aux compétences acquises depuis le début du projet, le rythme de catalogage est aujourd'hui beaucoup plus rapide qu'au début (12 minutes en moyenne plutôt que 15 minutes précédemment). Par chance, les personnes engagées temporairement jusqu'à fin octobre 2006 ont accepté de poursuivre le projet jusqu'à fin juillet 2007.
- Le travail d'informatisation empiète sur le travail courant des bibliothécaires, car celles-ci doivent préparer le travail des catalogueuses : n'y a-t-il pas un risque que du retard s'accumule, par exemple, avec les nouveaux livres qu'il faut acquérir et intégrer dans le système ?
- Les bibliothécaires confirment qu'elles achètent moins de livres en ce moment. La sélection et l'achat de livres prennent beaucoup de temps : il y a de plus en plus de parutions et trop de mauvais documentaires. Il faut donc prendre le temps de bien choisir. Dès que l'informatisation sera terminée, plus d'attention pourra de nouveau porter sur cet aspect du travail.
- Est-il prévu de participer à un système de prêts interbibliothèques ?

- Les expertes présentes donnent une réponse claire : non, le prêt interbibliothèques n'est pas prévu car la Bibliothèque du Léman a une vocation scolaire et locale : répondre à des besoins de la population proche (en particulier les écoliers). « Ce que les gens demandent, nous l'avons ». Pour les livres spécialisés, les gens doivent aller dans une bibliothèque universitaire. La Bibliothèque scolaire n'est pas équipée pour répondre à des demandes spécialisées.
- Le catalogue sera-t-il disponible sur Internet ?
- Un module de mise en ligne existe avec le programme Biblio Maker. Il suffira de l'installer sur le site de la commune moyennant les sécurités informatiques courantes pour protéger les données. Avec la nouvelle version de Biblio Maker, le client pourrait même accéder à son propre compte. Mais la mise en ligne n'est pas une priorité car, une fois de plus, la Bibliothèque a une vocation locale. Elle ne doit pas nécessairement servir à répondre à des besoins de personnes extérieures à la commune. Une mise en réseau avec d'autres bibliothèques n'est pas prévue du tout. En revanche, la collaboration spontanée avec d'autres bibliothèques proches se fait déjà aujourd'hui (par exemple avec la bibliothèque du Collège de La Planta).

Après avoir encore pris connaissance en détail d'un masque de saisie Biblio Maker, les conseillers-ères communaux ont pris congé des expertes et des représentants de la Municipalité et de l'administration communale pour délibérer.

La discussion a été assez brève. Tous les conseillers-ères présents ont été convaincus par la nécessité de poursuivre ce projet jusqu'au bout. Les bibliothécaires ont fait preuve d'un engagement et d'un professionnalisme remarquables. Le seul regret exprimé unanimement a porté sur le principe même du crédit supplémentaire. Les conseillers-ères ont été surpris d'apprendre qu'« on » savait dès le début que le crédit et le délai ne seraient pas suffisants. Cela relève de la tactique du saucissonnage : on demande un crédit pas trop élevé pour ensuite arriver à une situation de « non-retour » et de fait accompli pour le Conseil communal. En plus, le montant de la demande actuelle représente la moitié du crédit initial ! Ce qui est quand même un peu beaucoup. Le contexte budgétaire de l'époque explique en partie cette stratégie. Malgré tout, la nécessité de poursuivre le travail d'informatisation jusqu'au bout s'impose sans aucun doute.

Conclusions :

La Commission recommande à l'unanimité d'accepter le projet, mais émet un vœu : celui de ne pas devoir voter un deuxième crédit supplémentaire dans quelques mois.

M. le Président ouvre la discussion,

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : J'aimerais souligner un aspect positif de toute cette affaire. Le monde est rempli de décideurs qui pressent à fond leurs employés, qui leur mettent des délais impossibles à tenir, les obligeant ainsi à bâcler leur travail et après, quand l'employé n'arrive pas à tenir les délais et que la qualité de son travail laisse à désirer, c'est encore sa faute. Or dans le cas présent, la Municipalité, loin de mettre la faute sur les employés, a eu la sincérité de reconnaître que les temps qu'elle avait estimés étaient insuffisants et ne tenaient pas compte des mises en garde des spécialistes.

De plus, nous a-t-on dit, il n'y a pas eu de pression sur les employés les poussant à bâcler le travail, à diminuer par exemple en cours de route le nombre de mots-clés pour terminer plus vite. La qualité est restée constante au cours du traitement.

Ce sont des choses qui méritent d'être saluées par les temps qui courent.

Mme M. Romano, Conseillère municipale : Je souhaite, tout d'abord en préambule, remercier la commission qui a planché sur ce préavis et Mme Joerchel pour son rapport. Evidemment, en ce qui concerne le vœu qui a été émis, c'est clair que je suis la première à ne pas vouloir de saucissonnage, et donc les calculs qui ont été faits, sont des calculs tout à fait justes. Ils ont été faits avec les bibliothécaires qui ont déterminé le temps qu'il leur restait.

La parole n'étant plus demandée, elle est close. M. le Président demande à Mme Joerchel de lire les conclusions.

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 4 de la Municipalité du 21 août 2006,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à prolonger le projet d'informatisation du fonds de la bibliothèque du Léman;

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit supplémentaire de Fr. 120'000.-.

Cette dépense sera financée, si nécessaire, par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 5110 - Culture-Jeunesse-Sport. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 - Mobilier, Machines, Informatique etc., plus précisément dans le compte N° 5110.5060.139 - Bibliothèque du Léman - Informatisation.

Cette dépense sera amortie selon les directives en usage concernant l'Informatique, soit en 5 ans.

Au vote, **les conclusions sont acceptées à l'unanimité, moins trois abstentions.**

14. Préavis No 5 :

Modification du droit de superficie du Tennis Club de Renens (TCR).

M. Walter Siegrist, président-rapporteur

M. W. Siegrist (RCDR) : La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le jeudi 14 septembre au restaurant du Tennis Club aux Baumettes. Les huit membres de cette commission étaient présents.

Afin de mieux nous expliquer le problème rencontré par le tennis club, Mme Tinetta Maystre, municipale de l'urbanisme et des bâtiments était accompagnée de Mme Heiniger, Cheffe de service du CTC, tandis que M. Jean-François Clément, Municipal des finances, était accompagné de M. Kohli, Boursier. Nous remercions ces personnes pour les explications fournies.

C'est donc sur le terrain que la commission a pu se faire une idée de ce que le Tennis Club de Renens avait érigé suite à l'obtention du droit de superficie en 1982.

Nous avons également eu la chance d'avoir parmi les commissaires, l'ancien municipal des finances qui avait reçu les représentants du tennis club au printemps 2006. Dans les faits, et comme expliqué dans le préavis, c'est suite à un contrôle interne du dossier crédit du Tennis Club, que l'inspectorat de la BCV a constaté que les conditions fixées à l'époque de l'octroi du crédit n'étaient plus respectées en ce qui concernait les amortissements.

En effet, d'un amortissement annuel prévu de 2 % sur le montant initial, la BCV avait tout d'un coup passé à un amortissement de 2 %, mais sur le montant restant. Comme il est dit dans le préavis, le taux d'amortissement prévu au départ permettait d'amortir la dette sur la durée du droit de superficie, soit jusqu'en 2031.

Constatant son erreur, la BCV a signalé au tennis club qu'elle s'était trompée et qu'elle allait amortir d'un coup la limite pour se retrouver à ce qui avait été initialement prévu. Etant donné que le club avait d'autres priorités pour dépenser les sous qu'il avait épargnés, notamment dans des travaux d'entretien indispensables (cuisine et chauffage), le comité s'est approché de la Municipalité afin de trouver une solution.

Finalement, grâce à l'intervention des services communaux auprès de la banque, cette dernière a été d'accord de réduire son amortissement à 1 %, pour autant que la durée du droit de superficie soit prolongée de 50 ans, soit jusqu'en 2081. Toutefois, le club de tennis a vu son compte être débité de l'intégralité des amortissements, car la banque n'était pas en possession d'une décision prise en bonne et due forme par le conseil communal.

Méthode quelque peu cavalière qui a mis le club en difficulté de trésorerie, raison pour laquelle il faut que le conseil se décide rapidement. Si ce préavis n'a pas été soumis au conseil plus tôt, c'est que l'ancienne Municipalité avait fixé d'autres priorités et ne voulait pas submerger le conseil de l'ancienne législature avec de trop nombreux préavis.

Les commissaires ont posé plusieurs questions et notamment de savoir si on pouvait changer d'établissement bancaire, si l'on avait pu éviter le débit inopiné de la BCV, si la banque allait respecter son engagement, si l'on pouvait surseoir au paiement du droit de superficie, si l'on pouvait réduire le montant du droit de superficie.

Toutes ces questions ont trouvé des réponses. Les banques sont devenues très frileuses avec les clubs sportifs et ne prêtent plus l'argent aussi facilement, d'ailleurs notre commune a dû cautionner pour ce prêt. Selon la banque, le débit en compte ne pouvait pas être évité. La promesse faite par la BCV est ferme.

Quant au montant du droit de superficie, Mme Heiniger explique qu'en fait il se monte à environ Fr. 2.- le m² par année, montant indexable. Ce droit n'a pas été indexé de 1982 à 1996, de Fr.

30'000.- il a donc passé à Fr. 36'131,75 pour 2006. De plus, il ne s'agit pas du seul droit de superficie octroyé par la commune. Le fait de changer de prix, voire de surseoir à son paiement, n'aurait pas traité tous les bénéficiaires d'un droit de superficie sur le pied d'égalité.

Mme Heiniger précise également qu'en cas de rupture du droit de superficie, la commune devrait indemniser le club pour les constructions qui y sont érigées, tandis qu'à l'échéance du droit, aucune indemnisation n'est prévue et les installations reviennent à la commune.

Une commissaire s'interroge sur les finances du club de tennis. Il lui est répondu qu'elles sont relativement saines mais que le club doit faire face à de nombreux frais d'entretien, eh oui, les installations ont déjà plus de 30 ans. Certes, le nombre de membres a baissé par rapport aux années fastes, mais il est également rappelé que le club forme des juniors, que le club organise un loto et un repas de soutien afin de trouver d'autres ressources financières. Si les comptes du club sont déficitaires, il s'agit plutôt d'un déficit technique, en effet, notre commune a imposé au club un amortissement comptable des installations à hauteur de Fr. 50'000.- par année. Dès lors, avant amortissement, les finances du club sont équilibrées, mais à ce jour, la redevance du 1^{er} semestre n'est toujours pas payée.

Mme Maystre rappelle que si l'on accepte la prolongation du droit de superficie, cela permet d'assurer la pérennité du club de tennis. Quant au terme "aux conditions actuelles", il faut entendre par là, aux conditions fixées à l'époque dans le droit de superficie.

Vient la question de l'éventuelle mise à disposition d'une bande de terrain pour la création d'une place de jeux. Bien que ne faisant pas partie de ce préavis, cet aspect des choses est abordé. Selon Mme Maystre, la population des environs a été consultée quant à ses attentes et les résultats doivent encore être analysés, mais ils sont plutôt mitigés pour la réalisation d'une place de jeux. Le président de la commission relate une discussion qu'il a eue avec les responsables du club et confirme que le club, sans y être opposé, n'est pas très chaud pour cette idée, notamment en ce qui concerne son implantation géographique à l'ouest de la halle, à l'abri des regards. En effet, cet endroit a vu, depuis la création du chemin d'accès vers l'arrêt du bus à la route de Cossonay, une augmentation de fréquentation par des jeunes qui ont trouvé là un endroit discret pour y fumer des substances pas toujours autorisées.

Dès lors le club préférerait que l'éventuelle place soit plutôt érigée sur la face sud de la halle, en face de l'EMS des Baumettes.

Les commissaires n'ayant plus de questions à poser, les représentants de notre commune se retirent et la commission passe aux délibérations.

Tous les membres reconnaissent l'utilité du club et veulent que les activités sportives se poursuivent, ce terrain en droit de superficie, bien qu'hypothéqué jusqu'en 2081 est un poumon de verdure bien utile à notre commune, c'est dès lors à l'unanimité que les membres de la commission acceptent les conclusions du préavis no 5.

M. E. Roscigno (soc.) : Tout d'abord selon l'article 47 de notre nouveau Règlement, je vous signale mes intérêts : j'ai été membre du Tennis Club. Je ne peux que vous encourager à soutenir les conclusions de ce préavis. Justement, je tenais ce soir à intervenir en marge de ce préavis en rappelant à notre Conseil cet article 47 de notre Règlement. L'article dit l'obligation de signaler ses intérêts : « *En entrant au Conseil communal chaque conseiller indique au bureau : son activité professionnelle* », je vous laisserai lire l'article. En vous rappelant cet article, lors de nos prises de parole ou à la participation d'une commission, chacun peut connaître les raisons pour lesquelles l'un ou l'autre des membres de ce Conseil y participe, et ainsi à être transparent envers ses collègues comme il est d'usage au Grand Conseil. Pourquoi vous parlez de ceci lors de ce point de l'ordre du jour ? Justement, pour que cet article soit appliqué. Monsieur le Président de la commission ad hoc étant la fiduciaire qui s'occupe des comptes du Tennis Club,

il aurait été peut-être bon qu'il en informe le Conseil communal. En conclusion, je demande au Bureau de ne pas oublier que nous avons un nouveau Règlement, accepté à la fin de la législature précédente pour être en conformité avec la loi, d'appliquer cet article 47 du Règlement lors de nos prochaines séances.

M. Walter Siegrist (RCDR) : Je prends acte de cette remarque. Je crois que M. Roscigno oublie les règles impératives du code. La fiduciaire ne doit pas avoir d'intérêts dans les sociétés qu'elle révisé. Je ne suis pas membre du club, je n'ai aucun intérêt financier dans le Tennis Club, autrement je ne pourrais pas être la fiduciaire. Dès lors je suis très neutre vis-à-vis du club de tennis. Vous parlez de l'article 47. Effectivement, on a l'obligation de signaler les intérêts.

Un, il faut signaler son obligation professionnelle. Tout le monde sait que j'ai une fiduciaire. *« Les fonctions qu'il assume au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public ».* Je ne crois pas que le Tennis Club de Renens soit une association qui soit aussi importante que ceci. D'ailleurs, c'est une association, ce n'est pas une société. Non, c'est une société coopérative, d'accord, mais importante ?

« Les fonctions permanentes de direction... ». Je ne suis pas membre de la Direction du Tennis Club.

« Les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises ». Le Tennis Club ne fait pas partie de ces corporations-là non plus.

« Les fonctions politiques importantes qu'il exerce ». Malheureusement, je suis membre du Conseil communal.

M. le Président remercie M. Siegrist de ces précisions. La parole n'étant plus demandée, elle est close. Il lui demande de lire les conclusions.

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 5 de la Municipalité du 28 août 2006,

Ouï le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE

la Municipalité à prolonger de cinquante ans aux conditions actuelles, soit jusqu'en 2081, le droit de superficie en faveur du Tennis Club de Renens (TCR), grevant la parcelle communale N° 306, sise au lieu-dit «Au Bugnon».

Au vote, les conclusions sont acceptées à une très large majorité, une opposition, quatre abstentions.

15. Préavis No 6 :

Politique de la jeunesse – Création d'un poste de délégué jeunesse et d'un poste d'animateur jeunesse – Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet intitulée "Pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine".

Mme Anne Holenweg, présidente-rapporteuse.

Mme. A. Holenweg (soc.) : La commission, chargée d'étudier le préavis précité, s'est réunie le 13 septembre à la salle de conférence de la salle de spectacles.

Elle était composée de Mmes Arielle Bonzon, Karine Clerc Ulloa, Nathalie Kocher, Rosana Joliat, Florence Widmer, Yvonne Zurcher et de Monsieur Gian-Luca Ferrini, ainsi que de Mme Anne Holenweg, présidente.

La plupart de ces personnes ont suivi attentivement et participé souvent aux débats qui eurent lieu l'an dernier dans la commune sur le thème de la politique de la jeunesse.

Lors de cette séance, la Commission a eu le plaisir d'accueillir Mme Myriam Romano-Malagrifa et M. Jacques Depallens, membres de la Municipalité ainsi que leurs cheffes de service, Mmes Michelle Dedelley et Jacqueline Schwab.

La commission remercie ces personnes pour leur présence, leurs explications et les réponses complètes qu'elles ont donné aux nombreuses questions qui leurs ont été posées. Leur connaissance approfondie du dossier a été largement prouvée et appréciée, ainsi que leurs compétences à partager leurs réflexions et interrogations. Nous tenons par ailleurs à relever la qualité et la densité du dossier de préavis fourni.

PREAMBULE

La Commune et ce conseil se préoccupent de la jeunesse depuis longtemps, ainsi qu'en témoignent les multiples interventions qui ont eu lieu sur ce thème: soutien au CRA, à GlobLivres, bibliothèque scolaire ou communale, réfectoires scolaires, terrains de sport et de jeux, murs de grimpe, prévention de la toxicomanie... pour ne citer que quelques-uns des objets traités, à plusieurs reprises parfois, durant ces 10 dernières années...

Mais la manière d'aborder la thématique a changé. Dès 2001, il a été décidé d'intégrer les actions menées à Renens au profit de la jeunesse en un concept clair et cohérent et de développer de nouveaux projets avec et par les jeunes.

Les expériences menées dans d'autres villes du canton (particulièrement à Vevey, Lausanne et Yverdon) ou ailleurs en Suisse Romande (à Sion notamment) ont été exploitées. Les moyens mis en œuvre par les autres communes de l'Ouest ont été recensés, comparés. Des échanges, discussions et débats ont eu lieu dans et entre les deux services communaux concernés : Culture-Jeunesse-Sport et Sécurité Sociale. Un groupe de travail a été mis sur pied réunissant toutes les structures communales, intercommunales et associatives concernées.

Parallèlement à la définition pour Renens d'une stratégie visant à associer les jeunes à une politique qui les concerne, un état des lieux a été établi afin de recenser ce qui se fait déjà dans la Commune.

Interrompu quelques temps pour raisons financières, ce processus se concrétise aujourd'hui par le dépôt de ce préavis, soit la présentation à notre conseil d'un projet global en faveur des jeunes de Renens, qui donnera à la quatrième ville du canton une assise solide en matière de politique de la jeunesse.

Je ne veux pas allonger davantage ce préambule et convie toute personne intéressée à en savoir plus sur cette histoire et ses péripéties à lire ou relire le préavis très complet discuté aujourd'hui.

PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES EN COMMISSION

De nombreuses activités pour les jeunes existent déjà et continuent d'être développées à Renens. Mais peu d'espaces leur sont accessibles pour exprimer leurs attentes, leurs besoins et développer leurs propres projets.

Ainsi le préavis que nous tenons entre nos mains présente les moyens que la Municipalité et les services concernés jugent nécessaires pour développer à Renens une politique visant à intégrer les jeunes et leur permettre de bénéficier de conditions optimales au développement de leurs potentialités. Celle-ci ne pourra certes pas résoudre tous les problèmes - d'incivilité notamment - mais devrait permettre d'agir préventivement contre ceux-ci en favorisant le sentiment d'appartenance à la communauté par un esprit participatif, en mettant en place un environnement dans lequel les jeunes pourront devenir des citoyens actifs et engagés.

Un telle politique répond à la recommandation de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) demandant de combiner des interventions de 3 types, soit :

- ❑ Pour les jeunes – en les soutenant et les informant, ce qui se fait déjà largement à Renens, mais sans coordination réelle entre les multiples acteurs.
- ❑ Avec les jeunes – leur permettant de participer à des projets initiés avec les adultes, ce qui se fait déjà partiellement, notamment au CRA.
- ❑ Par les jeunes – sur des projets autogérés, nécessitant un soutien minimum, ce qui se fait encore peu, si ce n'est au CRA, dans l'organisation et la gestion de concerts.

Cette vision des choses à l'avantage de s'adresser à toutes et à tous, en difficultés ou non, bien ou mal intégrés dans la société, et devrait permettre enfin de donner des réponses concrètes et adaptées à des demandes et besoins très divers, en s'appuyant sur un réseau de professionnels actifs dans tous les secteurs.

Pour Renens, il s'agira dès lors :

- ❑ D'intégrer, de coordonner et de compléter les diverses actions entreprises par la Commune en faveur des jeunes.
- ❑ D'inviter les jeunes à y participer activement.
- ❑ De les soutenir dans le développement de leurs propres projets.
- ❑ De prévenir et de corriger les risques d'incivilités et de marginalisation par le dialogue et la collaboration.

Pour mettre en place cette nouvelle politique, la Municipalité soumet à notre examen la création de deux postes de travail rattachés à Culture-Jeunesse-Sport.

Le ou la futur-e délégué-e jeunesse aura pour mission d'assurer le lien entre les différentes actions mises en place par les acteurs impliqués dans des activités jeunesse (établissements scolaires, clubs sportifs, associations culturelles, etc.); de rencontrer les jeunes sur le terrain, de développer une politique en faveur de la jeunesse et d'accompagner son application, en accord avec les autorités. Sa formation d'éducateur ou d'éducatrice, d'animateur socio-culturel ou universitaire - en sciences sociales et politiques - devra avoir été complétée par des expériences de terrain avec les jeunes.

L'animateur jeunesse exercera sa fonction sur le terrain communal - dans les lieux de rencontre extra-muros notamment - ainsi que lors de manifestations sportives ou culturelles rassemblant des jeunes ou initiées par eux.

Afin d'accompagner les activités du délégué et de l'animateur, pour lutter contre leur isolement en favorisant le travail en réseau, diverses structures seront mises en place ou adaptées:

- ❑ Un réseau de soutien composé notamment de représentants des établissements scolaires, du CRA, du Centre social régional (CSR), du service de protection de la jeunesse (SPJ), des services de la Sécurité sociale et de la Sécurité Publique, dont les membres seront disponibles individuellement, en dehors des rencontres annuelles, pour toute question du ou de la délégué-e ou de l'animateur.
- ❑ Une commission extraparlamentaire Jeunesse composée des membres du réseau de soutien, de représentants de la Municipalité, des partis politiques et des associations, dont la tâche sera d'analyser l'évolution de la situation, d'en tirer les enseignements nécessaires et de contribuer à adapter la structure aux besoins recensés.

En outre, il sera prévu pour ces collaborateurs :

- ❑ Un accès à de la formation continue individuelle, avec si nécessaire une supervision personnelle régulière du délégué par un professionnel extérieur à la structure communale.
- ❑ La participation au réseau romand des travailleurs sociaux « hors-murs » de Suisse Romande; ceux-ci se réunissant dans différents groupes, afin de partager leurs expériences et leurs projets, coordonner leur action, et améliorer leur visibilité.

REMARQUES DE LA COMMISSION ET CONCLUSION

A l'issue d'une discussion fournie avec les représentant-e-s communaux et après leur départ, plusieurs commissaires remarquent qu'il existe encore de nombreuses inconnues à la réussite de ce projet, dont beaucoup dépendent de la personnalité du ou de la délégué-e jeunesse à engager... Il s'agit également d'une forme de travail social nouvelle, différente et novatrice. Dès lors, les commissaires invitent la Commune à choisir une personne compétente, expérimentée, mais apte aussi à aller sur le terrain, à la rencontre des jeunes... Car on s'est aussi interrogé sur la nécessité de créer une hiérarchie et des cahiers des charges fortement différenciés dans une minuscule structure de 2 personnes, plutôt que de constituer une équipe formée de 2 partenaires aux compétences et responsabilités complémentaires ! Mais si la structure est pensée pour évoluer et s'étoffer ultérieurement, la remarque perd bien sûr de sa pertinence...

Plusieurs craignent en effet que la petitesse de la structure créée ne nuise à son efficacité réelle, et la plupart regrettent le manque de collaboration intercommunale dans l'Ouest lausannois sur ce projet. Toutefois, les commissaires espèrent qu'il sera possible de compenser ces inconvénients par un élargissement rapide des collaborations avec les autres acteurs de la politique de la Jeunesse dans la région.

Quelques doutes ont été exprimés quant à la nécessité de mettre sur pied une Commission extraparlamentaire de la jeunesse, mais les municipaux concernés semblent convaincus de son importance comme outil de contact avec le terrain communal... Scepticisme aussi à propos d'un éventuel Parlement des Jeunes, structure le plus souvent alibi, qui ne correspond pas aux désirs, ni au mode d'action des personnes concernées!

Il est par ailleurs souhaité que le -ou la- délégué-e jeunesse nouvellement engagé-e suive une formation initiale en interne et passe un peu de temps dans les divers services de la commune; ceci afin d'en connaître le fonctionnement et de tisser des liens avec les personnes avec lesquels des collaborations pourront se développer...

Malgré ces quelques remarques, les commissaires relèvent que ce projet va dans le bon sens, qu'il a assez traîné, qu'il est nécessaire et bien ficelé, qu'il est – enfin - suffisamment souple pour évoluer et que sa mise en application pourra être suivie attentivement, accompagnée et adaptée ultérieurement si nécessaire.

Il est relevé par ailleurs que l'un de ses atouts incontestables est la compétence, la forte implication des deux cheffes de service concernées et l'intérêt montré par celui de la Sécurité publique, ainsi que les divers partenaires associés au groupe de travail (CSR, CRA, etc.).

Cette nouvelle structure sera un outil précieux pour :

- ❑ Piloter les actions développées en faveur des jeunes.
- ❑ Renforcer la présence d'acteurs compétents sur le terrain.
- ❑ Collaborer avec les autres structures travaillant avec et pour les jeunes dans la commune, la région Ouest, à Lausanne, mais aussi ailleurs, dans le canton et en Suisse Romande.

Intéressé-e-s à suivre son évolution, les commissaires souhaitent que l'ensemble du Conseil reçoive un rapport sur l'activité menée, les relations tissées et l'ambiance de travail, vers le milieu de l'année prochaine.

En conséquence de ce qui a été dit précédemment, c'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil d'accepter le préavis 6 « Politique de la jeunesse ».

Mme L. Rouyet (soc.) : Je tiens tout d'abord à saluer le préavis de la Municipalité qui, selon moi, s'inscrit dans la bonne ligne dans le cadre de la politique de la jeunesse à Renens. Je trouve particulièrement intéressant d'avoir construit ce préavis sur les trois principes décrit à la page 4 : la politique pour, avec et par les jeunes car ceci a permis de mettre en évidence le manque qu'il existe aujourd'hui dans la politique d'intervention avec et par les jeunes.

Les objectifs et exemples d'actions concrètes décrits dans le chapitre 4 me semble pour la plupart aller dans la bonne direction. La seule proposition que je mets en doute est celle du parlement des jeunes.

J'ai personnellement participé à un parlement des jeunes et peux vous assurer que je n'y remettrai plus les pieds. Quand on suit de près les activités d'un parlement des jeunes, on est très vite déçu : pas de débouchés concrets, pas de véritable écoute de la part du monde politique. On a vraiment l'impression que l'on passe pour des pauvres jeunes qui n'ont encore rien compris à la vie et qui rédigent des résolutions et des pétitions trop utopistes. Et il ne s'agit pas que d'une impression car dans les faits, nos propositions finissent toujours par pourrir au fond d'un tiroir.

Si je prends la parole ce soir, c'est pour exprimer un vœu. Ma proposition, contrairement à l'idée d'un parlement des jeunes totalement alibi, entre dans le cadre d'une politique d'intervention avec et par les jeunes. Cette proposition est née du constat suivant : dans ce Conseil communal, nous avons, sauf erreur, sept conseiller-ère-s communaux/les de moins de trente-cinq ans et douze de moins de trente ans ! Ces jeunes sont représentés dans presque tous les partis de ce

Conseil et habitent dans cinq des sept grandes zones de Renens. Sur les douze de moins de trente ans, cinq sont des femmes et sept sont des hommes. Nous venons toutes et tous de milieux différents et avons montré notre intérêt pour la chose publique en déposant notre candidature pour le Conseil communal.

Je propose de créer une commission consultative du Conseil communal composée des jeunes élu-e-s du législatif. Elle serait en lien avec le/la futur-e délégué-e jeunesse, le Département culture, jeunesse et sport et les jeunes de nos quartiers, afin de trouver des solutions pour améliorer la politique de la jeunesse à Renens.

Que ce soit clair, je ne me sens pas représentante de la jeunesse renanaise. Selon moi, la jeunesse au singulier n'existe pas, car la jeunesse est plurielle. C'est des jeunes de Renens dont il faut parler. Nous, les jeunes de ce Conseil, ne pouvons en aucun cas représenter à nous seul-e-s les jeunes de Renens. Mais nous pouvons contribuer à créer un lien entre les différentes instances qui joueront un rôle dans la politique de la jeunesse et ces jeunes.

Mme M. Romano, Conseillère municipale : J'aimerais m'exprimer au sujet de la demande de Mme Line Rouyet concernant la Commission consultative des jeunes. Je trouve que c'est une idée extraordinaire, d'autant plus que Mme Sartoretti avait déposé une interpellation concernant un parlement des jeunes que nous avons mis en suspens parce que nous attendions de pouvoir engager le délégué jeunesse, et cela faisait justement partie d'un des thèmes qu'il aurait pu développer. Et donc avec l'arrivée de cette proposition qui correspond mieux à mon sens à l'attente qui existe, je trouve que c'est une excellente idée. Maintenant reste à savoir comment elle pourra se concrétiser.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close. M. le Président prie Mme Holenweg de lire les conclusions.

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 6 de la Municipalité du 28 août 2006,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE

La réponse de la Municipalité à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet intitulée "Pour une réflexion autour de formes d'intervention préventives en réponse à l'insécurité urbaine;

AUTORISE

la Municipalité à engager un délégué jeunesse à 100% et à renforcer de 40% le poste d'animateur Culture-Jeunesse-Sport;

AUTORISE

la Municipalité à porter au budget 2007 et suivants les montants nécessaires

Au vote, **les conclusions sont acceptées à l'unanimité, moins une abstention.**

**16. Préavis No 7 : Renouvellement d'un transporteur multifonctions.
Dépôt de préavis – Discussion préalable.**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

Sont désignés comme membres de la commission chargée d'étudier ce préavis :

Pour le groupe Fourmi rouge : MM. Jean-Pierre Leyvraz et Jean-Pierre Rouyet.

Pour le groupe RCDR : Mme Catherine Wicht et M. Pascal Montemari.

Pour le groupe des Verts : M. Matthias Abderhalden.

Pour le groupe Arc-en-ciel : M. Jean-Marc Reymond.

Pour le groupe Socialiste : Mme Brigitte Rohr et M. Christophe Kocher.

17. Propositions individuelles et divers.

M. le Président donne la parole à M. Paul Mettraux pour son interpellation au sujet du projet de la Coop et du réaménagement de la Place du Marché.

M. P. Mettraux (RCDR) : En lisant le journal 24 Heures du samedi 23 septembre 2006, j'ai été frappé par le titre de l'article de la journaliste Céline Fontannaz intitulé : « L'arrivée de la Coop sur la future Place du marché crispe les Renanais ». En ce qui me concerne, c'est précisément cet article qui m'a crispé. Après réflexion, je me pose les questions suivantes : la Municipalité de Renens souhaite-t-elle demander à la rédaction de 24 Heures de publier un article rectificatif quant à ce titre provocateur ou bien soutient-elle ce mouvement ? Ou alors Madame la Syndique ne paraît-elle pas maîtriser ses troupes ? Puisqu'on peut lire dans cet article que le groupe POP-Fourmi rouge a déjà lancé une pétition et récolté plus de 300 signatures en vue de faire capoter ce grand projet, alors même que le concours des architectes n'est pas encore connu. Je pense que la Coop n'a pas besoin de Renens, car elle possède Crissier à moins de un kilomètre d'ici, un immense centre commercial, de même qu'à Ecublens, également à Prilly et dans toutes les communes qui nous entourent. De son côté, Renens n'a pas besoin forcément de la Coop, c'est vrai. Mais l'ancienne Municipalité et la Coop ont réalisé ensemble ce magnifique projet permettant le réaménagement de la Place du Marché, dont la Coop va d'ailleurs en payer une grande partie. En outre, le bâtiment pourrait accueillir des logements subventionnés, ainsi que des logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, un supermarché, un restaurant, une galerie marchande et un parking souterrain, ceci, sans oublier la création d'emplois. Sur la parcelle communale jouxtant la parcelle Coop, la Municipalité pourrait construire pour y réaliser notamment une salle polyvalente pour les sociétés et les associations locales, un programme social, une bibliothèque, etc. Les Renanais et les Renanaises attendent depuis plus de trente ans une telle réalisation. La saborder aujourd'hui, avant même d'avoir vu les plans du bâtiment et son intégration sur le site, relève, à mon avis, de l'inconscience et la reporterait aux calendes grecques. La survie des commerces au centre de Renens dépend de la réalisation de ce grand projet : Coeur de Ville, donner vie au centre de Renens. Je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir me répondre, mais surtout de rassurer les commerçants inquiets quant à leur avenir, et me faire part de ses intentions sur cet objet. En conclusion, je vous invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux à voter la résolution suivante :

« Le Conseil communal de Renens soutient le projet Cœur de ville, donner vie au centre de Renens, et demande à la Municipalité de mettre tout en œuvre dans ce dossier, pour que ce dossier aboutisse dans les meilleurs délais ».

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Si je me rappelle bien de l'article en question, il ne disait pas que le groupe Formi rouge a lancé une pétition, il disait qu'une personne du groupe Fourmi rouge a lancé une pétition. Je ne sais comment c'est réparti dans le groupe, je sais seulement qu'il y a au moins une personne qui est pour, et certainement plus.

Mme M. Huguenin, Syndique : Je crois que la Municipalité peut répondre immédiatement à l'interpellation de M. Mettraux. Je peux y répondre en mon nom personnel. J'aimerais d'abord le remercier de nous donner et de me donner cette occasion d'affirmer que la Municipalité soutient ce projet Coop, et que je le soutiens pour ma part absolument au niveau personnel. Alors j'aimerais dire aussi que nous ne le soutenons pas forcément sans discussion. Je crois que ce projet a été lancé. Il s'agit d'un bâtiment mixte qui va devoir s'adapter à la Place du Marché. Il y a un grand travail en commun qui a été fait avec la Coop par la Municipalité précédente. Ce travail continue. Les architectes de la Coop étaient présents lors du débat, ils ont entendu les remarques et les critiques. Ce projet est travaillé, il évolue, et il en est de même pour le projet de la Place du Marché, parce que je crois que l'entier de la Municipalité désire réaliser un projet qui marche pour le cœur de Renens, un projet qui permet à ce centre de Renens de jouer le rôle économique, social et culturel pour aller dans le sens de M. Mettraux. Je crois que je ne vais pas répondre pour le groupe Formi rouge, M. Leyvraz l'a fait. Je crois que le temps où on maîtrise des troupes est un temps qui est dépassé. Je crois qu'il y a dans tous les groupes, et probablement dans le vôtre aussi, des avis différents. J'aimerais insister aussi que nous sommes là dans une démarche de longue durée. Il y a eu un premier débat qui suscite des réactions, ce qui est complètement normal. J'ai fait part à l'ensemble des partenaires de ce projet que pour ma part ces réactions me semblent parfaitement normales. Les réactions vont évoluer, le projet va évoluer. C'est un projet qui nécessitera trois mises à l'enquête et deux préavis, ça veut dire de nombreux moments de consultations, de débats, de moments où tant les citoyens que le Conseil communal pourront se prononcer. J'aimerais dire en mon nom et en celui de la Municipalité qu'on entend bien mener ce projet à terme, et on espère que le Conseil nous aidera à le faire.

Mme B. Joerchel Anhorn (Les Verts) : Je crois que je peux parler au nom des Verts. Nous soutenons le projet Cœur de Ville. Nous soutenons également la procédure de consultation qui a été mise en place par la Municipalité, que nous saluons parce qu'elle est originale, parce qu'elle est innovatrice. Cette procédure de consultation est également là pour que nous puissions justement former notre opinion. Nous prendrons une décision par rapport à un soutien définitif de ce projet, à la fin de cette procédure de consultation. Je prends acte de l'avis personnel de M. Mettraux quant à ce « magnifique projet » selon ses mots. Il n'a peut-être pas non plus aimé l'article de Céline Fontannaz, c'est son propre avis. En ce qui nous concerne, nous respectons tout simplement la liberté de la presse. Si Madame Fontannaz a ressenti une tension lors de la discussion qui a eu lieu dans cette salle même sur ce projet de réaménagement de la Place du Marché, peut-être reflète-t-elle une certaine vérité, et elle a le droit de le dire dans son article.

M. O. Barraud (soc.) : Je m'exprime à titre personnel. Je ne comprends pas bien le but de la résolution de M. Mettraux. Une résolution, elle peut venir si tout d'un coup on sent qu'un projet est en danger et puis que nous on veut l'appuyer. En l'occurrence, on n'a même pas encore eu les projets des architectes. On a eu que des échanges d'idées dans différentes séances. Il y a un groupe de citoyens, avec l'appui de certains membres de Fourni rouge, qui lancent une pétition. C'est leur droit s'ils veulent influencer le projet d'une manière ou d'une autre. Personnellement, je ne partage pas cette opinion. Je pense que c'est un bon projet. Mais, on a encore rien du tout alors je ne vois pas vraiment dans le texte de la résolution l'appui au projet « Cœur de ville ». Pour moi, le projet « Cœur de ville » est en train de se dessiner, il n'est pas encore fini. J'aurais

tendance à proposer à M. Mettraux de retirer sa résolution, parce que bien sûr je pense que personne ne s'oppose au projet « Cœur de ville ». Simplement, on ne sait pas exactement encore ce qu'il y a dans le projet « Cœur de ville ». On a déjà passablement d'éléments, mais on n'a pas encore un projet qui nous sera délivré. Il y a encore eu des consultations, des prises de positions qui sont faites. Je trouve qu'elle ne tombe pas très bien dans le temps.

Mme M. Huguenin, Syndique : En complément, la Municipalité n'a pas jugé nécessaire de corriger en quelque sorte l'article de 24 Heures. Je crois qu'il y a aussi une autre chose qui est terminée : c'est la période où les autorités exigeaient des choses de la presse. Nous sommes dans une démarche qui dure, et ce débat comme toutes les actions que fait la Municipalité pour promouvoir ce projet, témoignent de l'importance et du soutien qu'elle accorde à ce projet.

M. Depallens, Conseiller municipal : Je crois que ce qui nous a surpris un petit peu dans la pondération de cet article, c'est de ne pas avoir relevé une soirée peut-être historique concernant Renens, dans le sens qu'il y avait 140 personnes qui ont débattu publiquement d'un projet communal. Les experts, qui étaient des professionnels, ont pris des notes, ont écouté, se sont tus, ont préparé des propositions sur cette base. Moi, disons, c'est avec émotion que j'ai participé à cette soirée, parce ce je trouvais ce qui était exceptionnel par rapport à toute une dynamique « Cœur de ville » qui était en cours de route. C'est ça que j'aurais souhaité. Mais encore une fois, le journaliste peut mettre en avant d'autres aspects qui l'ont frappé lui-même, ça fait partie de la liberté de la presse.

M. J.-J. Ambresin (soc.) : Comme je crois à une écrasante majorité d'entre vous et de ceux qui nous écoutent, je suis pour ce projet. Mais, j'ai aussi assisté à cette séance que chacun a vécue et interprétée avec sa propre subjectivité. Une subjectivité en valant bien une autre, je vous donne la mienne : il est clair qu'à plusieurs reprises, pour ne pas dire à de très nombreuses reprises, de quoi a-t-il été question ? Du bâtiment de la Coop, alors qu'officiellement la séance était là pour discuter de la Place du Marché. Et à un certain moment, l'animateur a même dû rappeler que nous étions là pour parler de la Place du Marché et non pas du bâtiment Coop. On peut partager ou ne pas partager l'avis de ceux qui avaient des reproches à faire au sujet du bâtiment lui-même, mais c'est vrai que cela a occupé une bonne partie du débat. Et puis, Madame la journaliste a aussi droit à sa subjectivité, elle a dit ce qu'elle avait ressenti.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Au vote, **la résolution est acceptée à une majorité de oui, de nombreuses abstentions et quelques oppositions.**

M. le Président donne la parole à Mme Line Rouyet pour le développement de sa motion intitulée : « *Pour la limitation de la publicité en faveur du petit crédit* ».

Mme L. Rouyet (soc.) : L'endettement croissant de la population et des jeunes en particulier constitue un facteur dangereux de désaffiliation sociale et coûte cher aux collectivités publiques. L'endettement fait plonger les personnes concernées dans une spirale de laquelle il est très difficile de sortir (agences de recouvrement, chasseurs de dettes, actes de défaut de biens, etc.). Pour les collectivités, l'endettement a un coût. D'une part, les personnes endettées ne paient plus d'impôts. D'autre part, pour celles qui cumulent les difficultés et se retrouvent à l'aide sociale, l'endettement peut constituer un frein pour s'en sortir. Tous les centres sociaux régionaux du canton doivent traiter de plus en plus de dossiers de personnes aux revenus modestes dont les dettes accumulées s'élèvent fréquemment à 50'000.- Frs., 100'000.- Frs. ou 200'000.- Frs. Il est aujourd'hui de notoriété publique que le surendettement est devenu un véritable problème de société qui touche tout particulièrement les jeunes adultes.

Ainsi, on relève que :

- 1/4 des jeunes entre 16 et 25 ans dépensent plus d'argent qu'ils ne peuvent se permettre ;
- 80% des personnes endettées l'ont été pour la première fois avant l'âge de 25 ans ;
- 85% des jeunes de 14 à 24 ans considèrent le shopping comme une part importante de leurs loisirs ;
- 33% de la population a tendance à ne pas pouvoir contrôler son comportement en matière d'achat ;
- En Suisse, le montant total des dettes est de 9 milliards de francs à la fin 2005.

(Sources : Commission fédérale de la consommation 2005, données REMP, Association des sociétés fiduciaires de recouvrement 2006).

Dans une société où les personnes sont confrontées à des techniques commerciales omniprésentes poussant à la surconsommation et à la dépendance à l'achat, la publicité pour le petit crédit contribue à pousser encore davantage de ménages dans l'endettement. A l'heure où la Confédération et les cantons essaient un peu partout de mettre un frein aux effets de l'endettement, il est sensé de limiter la publicité en faveur du petit crédit à laquelle les jeunes sont particulièrement sensibles.

L'affichage publicitaire est réglé comme suit :

- la Loi cantonale sur les procédés de réclame (LPR) du 6 décembre 1988 attribue aux communes la compétence de délivrer l'autorisation en matière de procédé de réclame. L'article 5 al. 1 let. b LPR dispose que « l'autorité compétente peut restreindre ou interdire : (...) l'emploi de procédés de réclame pour des produits dont l'usage engendre la dépendance (...). ».
- à Renens, il est stipulé dans le règlement communal sur les procédés que « sont interdits : (...) sur le domaine public et privé de la commune, les procédés de réclame pour des produits dont l'usage engendre la dépendance (...). » ;
- la réglementation de l'affichage doit répondre à un intérêt public réel et permet d'imposer à l'entreprise concessionnaire certaines conditions. Le Tribunal fédéral considère qu'une loi cantonale est conforme à l'ordre juridique si elle interdit l'affichage de publicité en faveur du tabac et de certains alcools. Il a également reconnu que « le commerce du crédit à la consommation est lié à des risques importants pour les emprunteurs insouciants et socialement faibles » et « qu'il est conforme à un intérêt public reconnu de politique sociale de s'opposer à ce qu'un large cercle de la population s'endette de manière exorbitante par des crédits à la consommation excédant sa capacité économique » (ATF 120 Ia 286, 294 ; 120 Ia 299, 306) .

Par conséquent, Renens peut adopter une disposition d'interdiction de ce type de publicité sans que sa légalité ne soit remise en cause.

Par ailleurs, il est important de signaler que la convention communale avec la SGA ainsi que le règlement communal sur les procédés de réclame doivent dans tous les cas être révisés. Dans le

rapport de gestion voté par le Conseil communal le 30 juin 2004, la commission avait en effet exprimé la volonté que la convention soit révisée pour être en accord avec le règlement adopté en 1995. Il avait été découvert que la convention avec la SGA ne respectait pas intégralement les limites posées par le règlement communal concernant la publicité sur le tabac et l'alcool. A ma connaissance, rien n'a été fait par la municipalité pour régler ce problème.

Je demande donc à la Municipalité d'élaborer ou de proposer au Conseil Communal les bases réglementaires visant l'interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le domaine public et sur le domaine privé, visible depuis le domaine public et de faire en sorte qu'enfin, la convention communale avec la SGA soit en accord avec le règlement sur les procédés de réclame.

M. le Président donne tout d'abord la parole à la Municipalité conformément à l'article 53 du Règlement du Conseil communal

Mme M. Huguenin, Syndique : Je vois que nous avons tous relu notre Règlement du Conseil communal. Effectivement, la Municipalité doit donc se prononcer sur le principe. La leçon sur la motion et le postulat vous l'avez eue. La Municipalité, pour sa part, après une consultation rapide, trouve que c'est une idée intéressante. Nous serions prêts à la prendre comme motion. Alors, c'est au Conseil de déterminer si elle l'envoie de manière impérative.

Au vote, **à une large majorité, la motion est envoyée à la Municipalité.**

M. le Président donne la parole à M. Daniel Rohrbach pour le développement de son postulat intitulé : « *Crédits d'investissement* ».

M. D. Rohrbach (soc.) : Dans le préavis municipal No1, qui était un préavis financier étudié par la Commission des finances avec les Nos 2 et 3, la Municipalité nous explique, je cite : " ... Afin de permettre à la Municipalité de prendre une décision en première instance, il est indispensable d'avoir des dossiers complets, avec variantes, ce qui, dans plusieurs cas, nécessite une étude technique avancée. Cette façon de faire permet de serrer la réalité au plus près et de présenter des préavis fondés sur la moyenne des soumissions rentrées, comme exigé par le Conseil communal, lorsqu'il s'agit de travaux ou d'achats ...".

Donc, actuellement lors de la présentation d'un préavis, la Municipalité se base sur une moyenne des soumissions déjà rentrées non seulement pour présenter ces préavis au Conseil, mais également, en amont, afin d'étudier et choisir parmi plusieurs variantes possibles. Que de coûts et de temps perdu !

Personnellement, je suis surpris, n'ayant jamais demandé d'aller jusque dans le détail des soumissions rentrées. De mémoire de commissaires des finances, de boursier communal ou de municipaux ou Syndique présents lors de la présentation des préavis Nos 1, 2 et 3, cette habitude ne repose sur aucune demande, sur aucune loi, ni sur aucun règlement. C'est un héritage du passé qui semble avoir perduré probablement depuis les temps où le nombre des investissements, donc des préavis, était sensiblement plus faible.

Lors de la présentation d'un préavis et nous l'avons vu lors de la dernière législature concernant la réfection de l'avenue du Caudray, il m'a semblé que le projet était tout prêt, bien ficelé, en un mot fini. Il était dès lors difficile d'en modifier ou même d'en influencer son contenu. D'ailleurs, à peine la décision prise au Conseil et le délai référendaire passé, les travaux débutaient.

Me mettant à la place de nos employés communaux qui préparent ces préavis, j'imagine bien l'employé modèle qui préparant ses préavis jusque dans le moindre détail, se les voit modifiés ou

rejetés. A sa place, au troisième préavis que le Conseil modifierait, je serai plutôt démotivé et on le serait à moins. Je comprends donc mieux pourquoi la Municipalité défend avec autant de pugnacité ces projets tels qu'elle nous les présente sans en accepter le moindre changement.

Ceci m'a amené à une réflexion lors de l'étude de ces trois premiers préavis : à titre privé, il est depuis longtemps possible d'acheter par exemple une villa sur plan avec un coût estimé de façon suffisamment précise et ce jusque dans le moindre détail pour pouvoir décider d'un plan de financement.

Durant cette législature, la direction d'Urbanisme-Constructions-Bâtiments va devoir faire face à un surplus de travail considérable lié aux nombreux investissements qui sont dans l'air (Cœur de Ville, infrastructures scolaires, etc.). Il en est de même pour les autres directions. Ne serait-il pas judicieux d'alléger le travail de nos employés communaux et d'au moins se poser la question de l'utilité de cette manière de faire ?

Je demande donc, appuyé par mes cosignataires, sous la forme du postulat à la Municipalité :

1. Quel est le temps moyen supplémentaire consacré dans chaque préavis afin d'aller jusque dans le détail des soumissions rentrées pour les différentes variantes et quelles économies de temps et d'argent seraient susceptibles d'être réalisées entre la présentation "détaillée" et la présentation "estimée" d'un préavis en incluant bien sûr les mandats extérieurs ?
2. D'étudier la possibilité de présenter des préavis, financièrement détaillés, sur la base d'estimations seulement.

A mon sens, le renvoi de ce postulat à une commission chargée de vous dire que c'est un postulat ne nous avancera pas. Je vous demande donc de bien vouloir le prendre en compte et de le transmettre directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ce postulat est soutenu par une vingtaine de Conseillers communaux.

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

M. J.-F. Clément, Conseiller municipal : Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous vous laisserons bien sûr décider de la nécessité de créer une commission pour en débattre ou pas. Quant à nous, après une brève consultation, notamment avec le CTC particulièrement concerné, et bien nous trouvons que c'est une question qui nous oblige à réfléchir sur nos pratiques, et on va recevoir avec intérêt ce thème-là pour le traiter, parce que je pense qu'effectivement on peut repenser nos pratiques et savoir s'il est judicieux de fonctionner comme nous le faisons actuellement ou si on peut encore améliorer notre fonctionnement. Merci pour la question et puis on attend la suite de votre décision.

Au vote, à la majorité mais avec de nombreuses abstentions et trois avis contraires, le postulat est renvoyé à la Municipalité.

M. le Président donne la parole à Mme Katia Da Silva pour le développement de son postulat intitulé : « *Une entreprise formatrice : Commune de Renens* ».

Mme K. Da Silva (soc.) : En juin, il manquait en Suisse plus de dix mille places d'apprentissage pour faire face à la demande. Dans le canton de Vaud, se sont plus de mille jeunes qui chaque année se trouvent sans perspectives de formation. La situation s'aggrave d'année en année par l'arrivée de nouveaux jeunes en fin de scolarité obligatoire. Ainsi, des jeunes de plus en plus nombreux restent sans occupation et sans projet réaliste. Pour résoudre ce grave problème, un appel a été lancé par la Confédération, les syndicats, la plupart des cantons et les entreprises leur

demandant de créer des places d'apprentissage. Notre ville est un employeur qui compte environ deux cents salariés. A ce titre, elle a des responsabilités en termes de formation professionnelle qu'elle n'assume encore que très peu. Renens peut faire mieux, à l'exemple d'autres communes. Montreux et Nyon, villes de taille comparable à Renens, occupent aussi environ deux cents personnes équivalentes plein temps. Elles forment chacune 20 apprentis dans divers domaines. A Nyon, neuf formations différentes sont proposées. Renens a seulement dix apprentis dans six domaines différents. Il est évident que l'on ne pourra pas offrir de formation dans tous les domaines, ni en doubler le nombre en une année. Mais la Commune peut déjà augmenter les places d'apprentissage des six formations connues, et par la suite de créer dans d'autres secteurs, par exemple une place d'assistante en information documentaire, soit d'aide bibliothécaire. Elle pourrait aussi examiner la possibilité de créer des places de préapprentissage. Tout ceci implique du temps et un suivi de qualité, donc une formation adéquate du personnel d'encadrement. Je suis consciente que la Commune ne peut offrir dix places supplémentaires rapidement, mais je demande qu'elle s'engage à le faire progressivement durant cette législature. Elle ne règlera pas seule le gros manque de places dans la région, mais donnera un exemple fort aux autres entreprises. Je demande donc à la Municipalité de considérer cette demande comme un postulat, et je vous remercie de votre attention.

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

Mme M. Huguenin, Syndique : La Municipalité prend volontiers ce postulat. On vous répondra sur le nombre exact d'apprentis. Disons, depuis toutes ces dernières années, il y a eu un effort continu de la Municipalité, effort qui se poursuit et qu'on désire également renforcer. On a aussi diversifié les formations, il y a par exemple : une apprentie à la clinique dentaire, une apprentie à la crèche. Nous avons pris également dans le cadre du programme « jeune adulte en difficultés » un apprenti en collaboration avec Lausanne Région. Mais, on vous répondra précisément en vous indiquant les chiffres exactes et la volonté de renforcer ce programme.

Au vote, **à l'unanimité, le postulat est renvoyé à la Municipalité.**

M. le Président donne la parole à M. Gian-Luca Ferrini pour le développement de son interpellation intitulée : « *Logements pour étudiants* ».

M. Gian-Luca Ferrini (soc.) : Visiblement les motions et les postulats poseront problème pour les transmissions, je fais faire une interpellation, ce sera peut-être plus simple.

Dans une année, nous serons à la veille de la rentrée des étudiants à l'ECAL. Il ne reste donc aux autorités de Renens, plus que 12 mois pour préparer cet événement important pour notre cité.

L'arrivée de l'ECAL, la proximité avec les Hautes Ecoles, notre souhait de diversifier la population, sont autant de raisons de se préoccuper de la politique du logement pour étudiants.

Le développement durable

Avoir un logement à proximité du lieu de travail, respectivement d'études, est un principe du développement durable.

Le premier point est social.

La création de logements à proximité du lieu d'activité principale a pour effet immédiat de réduire fortement les déplacements. Ceci se traduit par une augmentation du temps libre qui veut dire : meilleure qualité de vie et une plus grande implication dans les activités communautaires.

Le deuxième point est écologique.

Mis à part quelques individus poussés par des intérêts personnels. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que les transports sont source de pollution. Les transports publics étant nettement moins polluants que les transports individuels, il n'en reste pas moins vrai que le transport le moins polluant, c'est celui qu'on ne prend pas !

Pouvoir se rendre à pieds à son lieu d'activité est un bienfait pour la santé et pour l'environnement.

Je demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce qu'il existe à Renens une structure aidant le public dans sa recherche de logement?
2. Existe-t-il à Renens une liste référençant les logements vacants ? Si oui, quels sont les éléments référencés dans cette liste ?
3. Dans le cas d'une réponse négative à la question précédente, la Municipalité envisage-t-elle la création d'une liste, à disposition du public, comprenant notamment les critères « colocation autorisée » et « chambre chez l'habitant »?

M. le Président ouvre la discussion.

Mme M. Huguenin, Syndique : Monsieur Ferrini, on prend votre interpellation, on y répondra, et j'aimerais dire aussi que ça correspond à une préoccupation de la Municipalité, peut-être non seulement de favoriser l'information, mais voire de contribuer à créer sur la Commune des logements pour étudiants. On vous répondra plus en détails et de façon complète.

La parole sur cet objet n'étant plus demandée, elle est close

M. le Président donne la parole à M. Desarzens pour une information.

M. L. Desarzens (Les Verts) : Vous le savez certainement, Swisscom a demandé l'ouverture d'une enquête pour l'adjonction de nouvelles antennes de télévision sur les mats existants qui se trouvent sur le Silo Tschumi. Et comme il faut dans ce cas déclarer tous les éléments techniques qui se trouvent ici sur ce site, on apprend que se trouvent déjà, au sommet de ce bâtiment : 6 antennes pour la téléphonie mobile appartenant à Sunrise et 15 antennes pour la téléphonie mobile appartenant à Orange. De plus, je le rappelle, Télé2 a installé ses antennes il y a peu de temps sur le Silo Bleu. Cet événement est là pour nous montrer qu'une fois qu'une antenne est installée, il devient plus facile de procéder à des modifications notamment en agissant sur la puissance et son rayonnement. D'autre part, toujours sur le même thème, un article est paru lundi dans Le Soir de Bruxelles - non pas que je lise ce journal, mais la référence a été donnée par un gratuit régional. Cet article nous apprend tout d'abord que les Belges commencent d'être très remontés contre les nouvelles installations d'antennes, comme chez nous, en raison bien sûr des doutes qui subsistent à propos des effets néfastes sur la santé et que de nombreuses oppositions sont également en cours dans ce pays. Mais cet article nous apprend surtout qu'une nouvelle enquête sur les effets négatifs sur la santé vient d'être éditée. Ce n'est pas la première mais c'est la plus alarmante. Elle nous apprend que « Le lien entre l'exposition des riverains à des antennes et l'augmentation élevée de cancer » est clairement établi, selon une enquête française et une enquête israélienne. On cite aussi l'exemple d'une étude menée en Allemagne auprès de 1000 patients de médecins qui montre que « la proportion de nouveaux cas de cancer est significativement plus élevée parmi les patients qui ont vécu les dix dernières années à une distance inférieure de 400 mètres des sites d'émetteurs de cellulaires ». Tout ça pour vous rappeler qu'il faut rester vigilant à propos de ce sujet d'installations d'antennes. Mais la commune de Renens reste vigilante puisque la commission des pétitions étudiera lundi prochain la pétition

munie de 500 signatures contre l'installation de 2 nouvelles antennes sur les toits de Renens alors que la Municipalité étudie actuellement une motion sur ce même thème.

Mme N. Kocher (Les Verts) : Depuis 1987, la journée mondiale du refus de la misère est célébrée le 17 octobre, et c'est d'ailleurs une journée qui est reconnue par l'ONU. Elle est l'occasion pour le grand public d'entendre la voix des personnes qui vivent dans la grande pauvreté et de s'interroger sur les engagements que tous nous pouvons prendre comme citoyen pour refuser la misère. A cette occasion, l'Association des familles du quart-monde associée avec d'autres organismes visant les mêmes buts se réunissent sur la Place St-François pour une réflexion avec les familles vivant la pauvreté et l'exclusion au quotidien. Un parcours didactique réalisé par des familles du quart-monde avec pour thème : comment vivre la pauvreté au quotidien, sera proposé à tout un chacun, et des interventions des familles, ainsi que de M. Jean-Christophe Bourquin et de M. Pierre-Yves Maillard auront lieu à 11h30 et 17h30. Ainsi, je me permets de vous inviter à partager ce moment de réflexion et de solidarité **le 17 octobre prochain, sur la Place St-François.**

Mme B. Joerchel Anhorn (Les Verts) : C'est une information sur la réactivation de l'Association des parents d'élèves de Renens, qui a existé pendant des années, mais qui avait été mise en veilleuse, il y a deux ou trois ans. Plusieurs parents d'élèves se sont rencontrés au courant de cet été pour essayer de réactiver cette association. Il nous semblait en effet important que les Ecoles de Renens et les parents d'élèves aient un interlocuteur, un partenaire pour dialoguer sur toutes les questions scolaires. Parents, écoles primaires et secondaires ont, dans les prochaines années, plusieurs défis à relever : notamment l'accueil continu des enfants de 8h00 à 18h00 dans le cadre de la mise sur pieds d'APEMS, la sécurité sur le trajet de l'école, la prévention sur les dangers de la vie comme l'alcoolisme ou la drogue, le dialogue interculturel, particulièrement pertinent à Renens, etc. J'aimerais annoncer ici ce soir que nous avons une réunion d'information, pas encore de constitution, mais d'information. Nous invitons tous les parents d'élèves intéressés à venir **le mardi 14 novembre à 20h00 au CRA (Centre de rencontre et d'animation de Renens)**. Une invitation sera inscrite dans les agendas des élèves du primaire et du secondaire lors de la semaine de la rentrée scolaire.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) : C'est au nom du Comité de GlobLivres que j'interviens. La bibliothèque interculturelle GlobLivres offre depuis 18 ans de la lecture et des animations aux enfants et adultes dans une multitude de langues favorisant ainsi l'intégration et les échanges entre cultures. GlobLibres a peu à peu augmenté sa prestation sur plusieurs plans : le nombre d'ouvrages offerts, actuellement 25'000 ; les heures d'ouverture : 26 heures par semaine, les animations proposées. Malgré un engagement bénévole considérable, malgré les subsides octroyés par les collectivités publiques, dont ceux de notre Commune, les finances de GlobLivres sont précaires. Le Comité a pris plusieurs mesures pour limiter les dépenses et augmenter les rentrées y compris une recherche accrue de projets, de dons privés et un projet de création d'une fondation. Ce soir, j'ai le grand plaisir de vous inviter à participer à la soirée de soutien à GlobLivres, organisée **le samedi 11 novembre prochain** dans cette même salle. Il s'agit d'un repas agrémenté de productions de danses et de productions musicales. Un concert latino terminera la soirée. Le prix de cette soirée de soutien est de 80 francs. Chacune et chacun trouvera sur sa table ce petit livret jaune qui donne toutes les informations sur cette soirée : le menu et le programme bien sûr, mais aussi le moyen de vous y inscrire, ce que je vous recommande chaleureusement. Vous pouvez vous inscrire individuellement ou vous grouper pour former des tables de huit. Pour un prix plus modeste de 20 francs, vous pouvez aussi ne venir que sur le coup de 22h30 pour le concert final de Sabor Latino. Les personnes empêchées ce soir-là sont invitées à faire un don. Nous cherchons également une vingtaine de bénévoles pour aider aux cuisines, pour le service, pour le bar et pour la vente de billets de loterie. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à GlobLivres. Merci de votre attention, et merci surtout de participer.

Le Président remercie les membres du Conseil communal pour le travail accompli lors de cette deuxième séance de la législature, leur souhaite une bonne rentrée et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 9 novembre 2006, à 20h15.

La séance est levée à 23h15.

Le Président :

Le Secrétaire :

Jacques Studer

Michel Brun